

*Projet présenté par le Conseil d'Etat**Date de dépôt : 8 mars 2012*

Train de projets de lois de bouclement de seize crédits de programme destinés aux investissements liés de la période 2008 - 2010 :

		<i>Page</i>
a)	PL 10930	
	Projet de loi de bouclement de la loi 10128 ouvrant un crédit de programme de 1 160 500 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du Grand Conseil	15
b)	PL 10931	
	Projet de loi de bouclement de la loi 10129 ouvrant un crédit de programme de 487 500 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du pouvoir judiciaire	21
c)	PL 10932	
	Projet de loi de bouclement des lois 10130 ouvrant un crédit de programme de 100 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés de la chancellerie d'Etat, et 10563 demandant un crédit complémentaire de 50 000 F à la loi de crédit de programme 10130	27

d)	PL 10933	Projet de loi de boucllement des lois 10131 ouvrant un crédit de programme de 200 000 F pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département des finances, et 10560 demandant un crédit complémentaire de 555 000 F à la loi du crédit de programme 10131	33
e)	PL 10934	Projet de loi de boucllement de la loi 10132 ouvrant un crédit de programme de 29 526 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département de l'instruction publique	40
f)	PL 10935	Projet de loi de boucllement de la loi 10133 ouvrant un crédit de programme de 15 036 500 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département des institutions	58
g)	PL 10936	Projet de loi de boucllement de la loi 10134 ouvrant un crédit de programme de 4 356 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département des constructions et des technologies de l'information	75
h)	PL 10937	Projet de loi de boucllement de la loi 10135 ouvrant un crédit de programme de 44 142 280 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département du territoire	82

- | | | | |
|----|-----------------|---|------------|
| i) | PL 10938 | Projet de loi de boucllement de la loi 10136 ouvrant un crédit de programme de 3 510 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département de la solidarité et de l'emploi | 96 |
| j) | PL 10939 | Projet de loi de boucllement de la loi 10137 ouvrant un crédit de programme de 3 639 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département de l'économie et de la santé | 104 |
| k) | PL 10940 | Projet de loi de boucllement de la loi 10138 ouvrant un crédit de programme de 274 877 575 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné aux travaux de maintenance et rénovation des bâtiments | 113 |
| l) | PL 10941 | Projet de loi de boucllement de la loi 10139 ouvrant un crédit de programme de 108 170 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné aux travaux de construction, d'aménagement et d'entretien structurel des ouvrages routiers propriété de l'Etat de Genève ainsi que pour diverses subventions d'investissement à des collectivités publiques et à des organismes internationaux | 126 |

m)	PL 10942	Projet de loi de boucllement de la loi 10140 ouvrant un crédit de programme de 148 076 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné aux équipements et systèmes des technologies de l'information et de la communication	141
n)	PL 10943	Projet de loi de boucllement de la loi 10141 ouvrant un crédit de programme de 133 130 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés des Hôpitaux universitaires de Genève	151
o)	PL 10944	Projet de loi de boucllement de la loi 10142 ouvrant un crédit de programme de 55 087 200 F pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés de l'Université de Genève	160
p)	PL 10945	Projet de loi de boucllement de la loi 10143 ouvrant un crédit de programme de 5 610 500 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés de la Fondation pour les terrains industriels de Genève	168

EXPOSÉ DES MOTIFS GENERAL

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1) Introduction

Le présent train de bouclement regroupe les projets de loi de bouclement des crédits de programme 2008-2010 des départements de l'Etat de Genève et des institutions subventionnées (CP).

Établis conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06), les crédits de programme 2008-2010 comprenaient l'ensemble des investissements liés. Ils avaient pour buts le remplacement, le renouvellement, la rénovation et la transformation d'actifs qui figurent au bilan de l'Etat de Genève ainsi que des entités qui bénéficient de subventions d'investissement à ce titre.

Le maintien de la valeur ainsi du patrimoine administratif est fondé sur la durée moyenne d'utilisation de chaque catégorie d'immobilisations. Il était toutefois admis que les crédits de programme contiennent une part limitée à un tiers du total des dépenses pour des extensions limitées du patrimoine existant; ceci afin de maintenir et de prolonger son potentiel des services.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur trois ans dans chaque crédit de programme était déterminant, alors que la répartition en tranches annuelles n'était pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers prévus dans chaque crédit de programme étaient fixes. Par conséquent, il n'était pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Au terme des trois années couvertes par les crédits de programme 2008 à 2010, seuls les engagements en cours qui avaient été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'à fin 2010 ont pu être comptabilisés sur l'exercice suivant (2011).

On relève par ailleurs que des charges de fonctionnement ont été associées à certains crédits de programme (DIP et CTI) suite à des reclassements de dépenses en application des normes IPSAS. Ces charges ne sont pas imputées aux crédits de programme car elles figurent déjà dans les comptes annuels de fonctionnement des exercices 2008 à 2011.

Bien que regroupés au sein d'un train de bouclement, les projets de loi de bouclement des crédits de programme 2008-2010 sont individuellement soumis au vote du Grand Conseil.

2) Description générale du train de bouclement des crédits de programme 2008-2010

2.1) Atteinte des objectifs

Les investissements prévus dans les crédits de programme avaient pour but essentiel de maintenir la valeur du patrimoine administratif de l'Etat de Genève et de prolonger le potentiel de services des immobilisations qui le composent. Ils devaient également permettre de faire face à des dépenses liées découlant de nouvelles dispositions légales ou de normes obligatoires.

2.2) Contenu

Le train de bouclement comprend les 16 projets de bouclement des crédits de programme suivants :

- Chancellerie d'Etat (CHA)
- Département des finances (DF)
- Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)
- Université de Genève (UNI)
- Département des institutions (DI) - devenu fin 2009 Département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE)
- Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI)
- Office des bâtiments (OBA)
- Office du génie civil (OGC)
- Centre des technologies de l'information (CTI)
- Département du territoire (DT) - devenu fin 2009 Département de l'intérieur et de la mobilité (DIM)
- Département de la solidarité et de l'emploi (DSE)
- Département de l'économie et de la santé (DES) - devenu fin 2009 Département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES)

- Hôpitaux universitaires de Genève (HUG)
- Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI)
- Grand Conseil (GC)
- Pouvoir judiciaire (PJ).

2.3) Périmètre

Les crédits de programme couvraient les besoins de renouvellement des départements selon l'organisation de l'Etat en vigueur lors de l'élaboration et du vote des lois en décembre 2007.

Suite au changement de législature intervenu en 2010 et à la réorganisation de l'administration qui en a résulté, le périmètre de plusieurs crédits de programme a évolué de manière importante. Cependant, les enveloppes votées des crédits de programme n'ont pas été adaptées, les entités transférées d'un département à un autre continuant à utiliser le crédit de leur département originel.

2.4) Valeur patrimoniale et durée moyenne d'utilisation

Déduction faite des terrains et autres biens qui ne sont pas amortis, la valeur nette comptable des actifs sous-jacents figurant au bilan de l'Etat de Genève au 31 décembre 2009 s'élevait à environ 7,8 milliards.

Comprises entre 5 et 90 ans, les durées d'utilisation présumées de l'ensemble des actifs génèrent des amortissements pendant 26 ans en moyenne, soit un taux d'environ 4% de la valeur nette comptable représentant un montant annuel de l'ordre de 300 millions.

Il sied de rappeler que les amortissements sont effectués afin de constater la dépréciation de la valeur des actifs et qu'ils permettent d'autofinancer leur remplacement ou leur maintien à niveau.

2.5) Crédits votés et recettes attendues versus dépenses et recettes réelles

Le montant total voté, soit 828 millions de francs pour les 16 crédits de programme couvrant la période 2008-2010, tient compte des crédits complémentaires accordés à la Chancellerie et au Département de finances pour respectivement 50 000 francs (loi 10563) et de 555 000 francs (loi 10560).

Aucun crédit de programme ne présente de dépassement budgétaire. Les dépenses consolidées s'élèvent à 761 millions de francs, soit un taux de réalisation effectif de 92%. Le non dépensé de 66 millions de francs s'explique essentiellement par la conjugaison de trois facteurs principaux :

- a) phase d'apprentissage: pour la première fois, les départements ont bénéficié d'un crédit pluriannuel pour le renouvellement de leurs actifs dont la mise en œuvre opérationnelle s'est effectuée progressivement au fil des 3 ans;
- b) réduction globale des investissements (RGI) : les réductions linéaires des budgets d'investissement, soit 200 millions en 2008 et de 100 millions en 2009, ont freiné les dépenses des départements;
- c) normes IPSAS : ce premier train pluriannuel de crédits de programme a été élaboré quelques mois avant l'entrée en vigueur des normes IPSAS alors que celles-ci n'étaient pas encore bien maîtrisées par l'administration cantonale, notamment en ce qui concerne la délimitation entre fonctionnement et investissement qui a donné ultérieurement lieu à des reclassements.

Alors que 31.9 millions de francs de recettes étaient attendus au total, seuls 11.4 millions ont été comptabilisés, soit un écart de 20.5 millions. Les explications y relatives sont données dans les différents projets de bouclement de loi.

En millions de francs

Loi - Entités	Crédits Votés	Dépenses réelles	Ecarts*	Recettes Attendues	Recettes réelles	Ecarts*
10128 - GC	1.16	0.86	0.30			
10129 - PJ	0.49	0.48	0.01			
10130 - CHA	0.15	0.14	0.01			
10131 - DF	0.76	0.73	0.02			
10132 - DIP	29.53	23.14	6.39	0.92	0.55	0.37
10133 - DI (DSPE)	15.04	14.82	0.22	0.17	0.47	-0.30
10134 - DCTI	4.36	4.28	0.08	1.49	0.07	1.42
10135 - DT (DIM)	44.14	36.50	7.65	0.23	0.54	-0.32
10136 - DSE	3.51	2.92	0.59	0.75	0.06	0.69
10137 - DES (DARES)	3.64	3.43	0.21			
10138 - BATIMENTS	274.88	247.97	26.91	0.50	3.03	-2.53
10139 - GENIE CIVIL	108.17	89.40	18.77	21.84		21.84
10140 - CTI	148.08	145.82	2.26			
10141 - HUG	133.13	132.87	0.26			
10142 - UNI	55.09	54.81	0.27	6.00	2.91	3.09
10143 - FTI	5.61	3.21	2.40		3.81	-3.81
Totaux	827.71	761.37	66.34	31.90	11.44	20.45

*+ : disponible / -: dépassement

3) Synthèse des crédits de programmes 2008-2010

Les chiffres consolidés et les commentaires donnés ci-après portent sur l'ensemble des 16 projets de loi de bouclage des crédits de programme 2008-2010. Les explications détaillées, relatives à chacun d'entre eux, figurent dans l'exposé des motifs de chaque projet de loi de bouclage.

3.1) Répartition temporelle

La répartition des dépenses et recettes est mentionnée à titre indicatif étant entendu qu'elle pouvait varier en fonction de l'avancement effectif des renouvellements de biens et des travaux de rénovation.

Les montants engagés concernant des commandes fermes passées jusqu'à fin 2010, ont été comptabilisés en 2011 dans la limite des crédits votés.

Les montants dépensés et reçus annuellement, durant la période 2008-2011, se répartissent comme suit :

	Crédits de Programme 2008 – 2010					
<i>En millions de francs</i>	Crédits Votés	C 2008	C 2009	C 2010	C 2011	Cumul
Dépenses	827.7	172.5	192.7	341.1	55.0	761.3
Recettes	31.9	1.4	4.7	4.6	0.7	11.4
Investissements nets	795.8	171.1	188.0	336.5	54.3	749.9

Pour les raisons évoquées au point 2.5, les dépenses ont progressé lentement entre les deux premiers exercices et se sont intensifiées très nettement en 2010.

3.2) Répartition des dépenses et recettes par crédit de programme

Les dépenses et recettes se répartissent entre les seize crédits de programme de la façon suivante:

En millions de francs

<i>Loi - Entités</i>	Dépenses	Recettes	Net	%
10128 - GC	0.86	0.00	0.86	0.12%
10129 - PJ	0.48	0.00	0.48	0.06%
10130 - CHA	0.14	0.00	0.14	0.02%
10131 - DF	0.73	0.00	0.73	0.10%
10132 - DIP	23.14	0.55	22.59	3.01%
10133 - DI (DSPE)	14.82	0.47	14.35	1.91%
10134 - DCTI	4.28	0.07	4.21	0.56%
10135 - DT (DIM)	36.50	0.54	35.95	4.79%
10136 - DSE	2.92	0.06	2.86	0.38%
10137 - DES (DARES)	3.43	0.00	3.43	0.46%
10138 - BATIMENTS	247.97	3.03	244.94	32.66%
10139 - GENIE CIVIL	89.40	0.00	89.40	11.92%
10140 - CTI	145.82	0.00	145.82	19.44%

10141 - HUG	132.87	0.00	132.87	17.72%
10142 - UNI	54.81	2.91	51.90	6.92%
10143 - FTI	3.21	3.81	-0.60	-0.08%
Totaux	761.37	11.44	749.93	100%

Les crédits de programme propres aux départements et entités assimilées (GC, CC, PJ et CHA) totalisent 85.71 millions de francs, soit environ 11 % de l'ensemble des investissements nets.

Les crédits de programmes transversaux (OBA, OGC et CTI), dont bénéficient l'ensemble des services de l'administration cantonale et, dans une moindre mesure, certains établissements autonomes, se montent à 480.15 millions de francs, soit environ 64 % du total des investissements nets.

Les crédits de programme spécifiques aux établissements subventionnés (UNI, HUG et FTI) totalisent 184.18 millions de francs, soit un quart de l'ensemble des investissements nets.

3.3) Répartition par type d'investissement

Les investissements sont répartis selon la typologie suivante :

Types d'investissement <i>millions de francs</i>	Dépenses	Recettes	Net	%
Construction	408.69	6.84	401.85	53.59%
Équipements	164.43	3.46	160.97	21.47%
Informatique (postes et systèmes)	187.09	1.15	185.94	24.79%
Autres investissements	1.16	0.00	1.16	0.16%
Totaux	761.37	11.44	749.93	100.00%

Le type « construction » comprend l'ensemble des travaux d'assainissement, de rénovation et de transformation des bâtiments, des ouvrages de génie civil et du patrimoine environnemental ainsi que l'acquisition des terrains nécessaires à leur réalisation. Ce type d'investissements concerne principalement les crédits de programme de l'OBA, de l'OGC, du DIM et des HUG.

Le type « équipements » concerne notamment le remplacement et l'acquisition limitée d'appareils divers, de mobiliers, de véhicules et d'engins. Ce type d'investissement concerne potentiellement tous les crédits de programme.

Le type « informatique » englobe le remplacement, l'acquisition limitée et la maintenance évolutive de l'ensemble des matériels, logiciels et applications informatiques ou de télécommunication ainsi que la mise en conformité des données géo-référencées. Ce type d'investissements se décompose en immobilisations corporelles (matériels) et incorporelles (applications, logiciels et données). Elle concerne principalement les crédits de programme du CTI, des HUG, de l'UNI, et, dans une faible mesure, ceux du DI (DSPE), du DT (DIM), du DCTI, du Grand Conseil et de la Cour des comptes.

Le type « autres investissements » concerne les acquisitions d'œuvres d'art, intégrées et mobiles, par le fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)

3.4) Répartition par nature d'investissement

La répartition des dépenses et recettes cumulées par nature détaillée se présente comme suit :

<i>Natures</i>	Montants (en F)	%
5000 - Terrains	7 628 F	0.00%
5010 - Routes et voies de communication	86 581 466 F	11.37%
5020 - Aménagement	12 886 128 F	1.69%
5030 - Autres travaux de génie civil	26 179 F	0.00%
5040 - Bâtiments	246 770 165 F	32.41%
5061 - Mobilier, équipements, machines et véhicules	62 469 532 F	8.20%
5062 - Informatique et télécommunications	87 954 749 F	11.55%
5090 - Autres biens d investissement	1 170 937 F	0.15%
5201 - Logiciels, applications et licences	58 395 101 F	7.67%
5202 - Charges de personnel interne activable	3 387 253 F	0.44%
5290 - Autres immobilisations incorporelles	2 595 769 F	0.34%
5600 - Subventions / Confédération et entreprises fédérales	495 262 F	0.07%

5620 - Subventions accordées aux communes	4 599 980 F	0.60%
5640 -	390 000 F	0.05%
5641 - Subventions accordées aux entreprises publiques	190 283 310 F	24.99%
5642 - Subventions accordées aux autres entreprises	2 425 380 F	0.32%
5652 - Subventions accordées aux entreprises privées	499 117 F	0.07%
5662 - Subventions organisations privées à but non lucratif	385 144 F	0.05%
5663 - Subventions autres organisation privées	51 119 F	0.01%
Total dépenses	761 374 219 F	100.00%
6300 - Subventions reçues de la Confédération	4 351 789 F	38.03%
6341 - Subventions entreprises publiques (conso)	2 395 000 F	20.93%
6342 - Subventions autres entreprises publiques	550 442 F	4.81%
6351 - Subventions entreprises privées (conso)	3 806 177 F	33.26%
6353 - Subventions autres entreprises privées	340 484 F	2.98%
Total recettes	11 443 892 F	100.00%
Total net	749 930 327 F	

3.5) Répartition des subventions accordées

Les subventions accordées, qui concernent principalement les établissements autonomes – les HUG et l'UNI représentent 92% des subventions accordées – et, subsidiairement, les communes ainsi que quelques autres bénéficiaires, représentent au total environ 27% de l'ensemble des dépenses des crédits de programme.

<i>Bénéficiaires</i>	Loi	Montants votés	Montants versés	Ecart*
Fondations enseignement et éducation spécialisées	10132	600 000 F	385 144 F	214 856 F
UNI	10142	55 087 200 F	54 814 939 F	272 261 F
CGN	10135	990 000 F		990 000 F

Communes**	10135		4 599 980 F	- 4 599 980 F
EPI	10136	1 170 000 F	1 170 000 F	
Ateliers EPH	10136	1 500 000 F	1 494 341 F	5 659 F
Cliniques Joli-Mont et Montana	10137	2 229 000 F	2 227 299 F	1 701 F
OMS	10139	700 000 F	512 842 F	187 158 F
Ville de Genève	10139	1 000 000 F		1 000 000 F
ONU	10138	1 000 000 F	1 565 157 F	- 565 157 F
HUG	10141	133 130 000 F	132 872 452 F	257 548 F
FTI	10143	5 610 500 F	3 209 556 F	2 400 944 F
Total subventions accordées		203 016 700 F	202 851 710 F	164 990 F

*+ : disponible / - : dépassement

**Comptabilisation selon recommandation de l'ICF

4) Conclusion

Le boucllement du train pluriannuel de crédits de programme 2008-2010, qui a permis d'atteindre la majeure partie des objectifs visés en respectant le cadre budgétaire imparti, met un terme globalement positif à une première expérience de l'administration cantonale dans le domaine des investissements liés. Le taux de réalisation global de 92% témoigne des efforts consentis pour maintenir à niveau la valeur du patrimoine administratif et son potentiel de services pour l'ensemble des usagers.

Toutefois, les montants non dépensés, soit environ 66 millions, devront pour partie être reportés sur la période suivante afin d'achever les travaux de rénovation des bâtiments qui n'étaient pas terminés à fin 2010. A cet effet, le Conseil d'Etat sollicitera prochainement un complément au crédit de programme 2011-2014 de l'office des bâtiments pour que les travaux en cours à fin 2010 puissent se poursuivre.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent train pluriannuel de projets de loi de boucllement.

PL 10930**Projet de loi**

de bouclement de la loi 10128 ouvrant un crédit de programme de 1 160 500 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du Grand Conseil

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi n° 10128 du 14 décembre 2007 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté	1 160 500 F
• dépenses brutes réelles	864 513 F
• non dépensé	295 987 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Introduction

Le présent bouclement a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06).

Il était admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur trois ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante.

Au terme des trois années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2010 ont été comptabilisés sur l'exercice suivant (2011).

La loi 10128 du 14 décembre 2007 ouvrait un crédit de programme de 1 160 500 pour les exercices 2008 à 2010 destinés à divers investissements liés du Grand Conseil. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	1 160 500 F
– Dépenses brutes	864 513 F
– Non dépassement	295 987 F

2) Description générale du crédit de programme

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

La loi avait pour but le renouvellement du mobilier et du matériel du Grand Conseil ainsi que des ressources informatiques des députés.

2.2) Rappel du périmètre

Le périmètre de la loi couvrait les dépenses du Grand Conseil et de son Secrétariat général.

2.3) *Atteintes des objectifs*

Les objectifs principaux du crédit de programme ont été atteints par la mise à disposition des députés élus pour la 57^e législature du matériel informatique leur permettant de remplir leur mandat dans les meilleures conditions possible.

3) **Synthèse des investissements entre 2008 et 2010**

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme 2008-2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					1 160 500 F
Dépenses	86 782 F	614 305 F	163 426 F	—	864 513 F
Non dépassement					295 987 F

Les principales dépenses effectuées sur le crédit de programme 2008-2010 sont :

- Le renouvellement des ordinateurs portables des députés,
- La mise en place d'une gestion électronique des documents au sein du SGGC, prélude au développement des projets informatiques à l'attention des députés.

3.1) *Dépenses*

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					1 160 500 F
<i>5061 - Mobilier, équipements, machines, véhicules</i>	3 475 F	—	7 578 F	—	11 053 F
<i>5062 - Informatique et télécommunication</i>	11 895 F	492 336 F	17 288 F	—	521 519 F
<i>5201 - Logiciels, applications et licences</i>	71 412 F	121 969 F	138 560 F	—	331 941 F
Total dépenses	86 782 F	614 305 F	163 426 F	—	864 513 F
Non dépassement					295 987 F

4) Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend le type d'investissement suivant :

- Équipements (mobilier, matériels audio-visuels, etc.)
- Systèmes informatiques

4.1) Équipements

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
<i>Équipements</i>					
Crédit voté					104 500 F
Dépenses	3 475 F	—	7 578 F	—	11 053 F
Non dépassement					93 447 F

4.2) Systèmes informatiques

<i>Informatique</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					1 056 000 F
Dépenses	83 307 F	614 305 F	155 848 F	—	853 460 F
Non dépassement					202 540 F

Ce crédit de programme a permis notamment de renouveler l'intégralité du parc informatique du Parlement. Le non-dépensé de 202 540 F s'explique principalement par le recours au programme d'achat des cantons romands (PER), qui a permis d'obtenir des prix avantageux pour l'achat des licences et des nouveaux ordinateurs. De plus, le montant forfaitaire alloué pour l'acquisition d'accessoires informatiques n'a été que partiellement utilisé par les députés. Et finalement, l'année 2010 aura été la phase préparatoire du projet de gestion électronique des documents (GED) à l'attention des députés dont l'essentiel des dépenses sera comptabilisé dans le crédit de programme couvrant la période 2011-2014.

5) Subventions d'investissement accordées à des tiers

Aucune subvention d'investissement n'a été accordée dans le cadre de ce crédit de programme.

6) Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis technique financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le Grand Conseil.

- Objet :

Projet de loi de bouclement de la loi 10128 ouvrant un crédit de programme de 1 160 500, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du Grand Conseil

- Financement :

Le projet de loi de bouclement présente une économie brute de 295 987 F.

Pour un montant total voté de 1 160 500 F, les dépenses brutes effectives à la charge de l'Etat de Genève s'élèvent à 864 513 F.

Aucunes subventions ou recettes diverses n'ont été perçues.

- Annexes au projet de loi :

Préavis technique financier.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 2 février 2012

Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis de la Direction Générale des Investissements (DGI/DCTI)

Genève, le : 7.2.2012

Signature du responsable financier :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 07.02.2012

Visa du département des finances :

De manière générale, le Visa du DF rendu dans le cadre du préavis d'un projet de loi de bouclement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements concernés de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs définitif.

PL 10931**Projet de loi**

de bouclement da la loi 10129 ouvrant un crédit de programme de 487 500 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du pouvoir judiciaire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi n° 10129 du 14 décembre 2007 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté	487 500 F
• dépenses brutes réelles	475 729 F
• non dépensé	11 771 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Introduction

Le présent bouclement a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06)

La loi avait pour but le remplacement et le renouvellement d'immobilisations qui figuraient au bilan de l'Etat de Genève.

Il était admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur trois ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers étaient déterminants. Par conséquent, il n'était pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Au terme des trois années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2010 ont été comptabilisés sur l'exercice suivant (2011).

La loi 10129 du 14 décembre 2007 ouvrait un crédit d'investissement pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du Pouvoir judiciaire. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	487 500 F
– Dépenses brutes	475 729 F
– Non dépassement	11 771 F

2) Description générale du crédit de programme

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Cette loi a pour but d'acquérir et de renouveler le mobilier des places de travail, des salles d'audiences et lieux publics (salles d'attente) et le matériel audiovisuel nécessaire aux juridictions pénales.

2.2) Rappel du périmètre

Le périmètre de cette loi est l'acquisition et le renouvellement du mobilier des places de travail, salles d'audiences et matériel audiovisuel pour l'ensemble des sites du pouvoir judiciaire.

Il est à noter que le périmètre de cette loi est le pouvoir judiciaire avant la réforme intervenue au 1^{er} janvier 2011. La loi 10628 - Justice 2010 - volet logistique a été votée pour l'adaptation des places de travail, salles d'audiences et matériel audiovisuel en lien avec la réforme de la justice.

2.3) Atteintes des objectifs

Les objectifs de la loi sont atteints.

3) Synthèse des investissements entre 2008 et 2010

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme 2008-2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					487 500 F
Dépenses	99 812 F	97 479 F	278 438 F	—	475 729 F
Non dépassement					11 771 F

Les principales dépenses effectuées sur le crédit de programme 2008-2010 sont :

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					487 500 F
<i>5061 - Mobilier, équipement, machines, véhicules</i>	99 812 F	97 479 F	278 438 F	—	475 729 F
Total dépenses	99 812 F	97 479 F	278 438 F	—	475 729 F
Non dépassement					11 771 F

3.2) Recettes

Cette loi ne génère pas de recettes.

4) Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend le type d'investissement suivant :

- Équipements (mobilier, matériels audio-visuels, etc.)

4.1) Équipements

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
<i>Équipements</i>					
Crédit voté					487 500 F
Dépenses	99 812 F	97 479 F	278 438 F		475 729 F
Non dépassement					11 771 F

Ce crédit de programme a permis notamment d'acquérir et de remplacer du mobilier de places de travail, de salles d'audiences et salles d'attente pour un montant total de 360 000 F.

Le matériel audiovisuel des juridictions pénales a été remplacé pour une valeur totale d'environ 115 000 F.

4.1.1 Remplacement du mobilier

Entre 2008 et 2010, le Pouvoir judiciaire a remplacé le mobilier de 5 salles d'audiences et des lieux publics (salle d'attente), en raison de son caractère usagé pour un montant total de 100 000 F.

D'autre part, le Pouvoir judiciaire a acquis ou remplacé 60 places de travail de collaborateurs et magistrats pour un montant total de 260 000 F.

4.1.2 Remplacement de l'équipement audiovisuel : immobilisations spécifiques du pouvoir judiciaire

Dans le cadre des procédures pénales, le Pouvoir judiciaire doit remplacer les équipements audiovisuels qui ont une durée de vie estimée à 6 ans. Entre 2008 et 2010, le matériel audiovisuel des juridictions pénales a été remplacé pour une valeur totale d'environ 115 000 F.

5) Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme ne comprend pas de subventions d'investissements accordées à des tiers.

6) Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis technique financier



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le Pouvoir Judiciaire.

• Objet :

Projet de loi de boucllement de la loi 10129 ouvrant un crédit de programme de 487 500 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du pouvoir judiciaire

• Financement :

Le projet de loi de boucllement présente une économie brute de 11 771 F.

Pour un montant total voté de 487 500 F, les dépenses brutes effectives à la charge de l'Etat de Genève s'élèvent à 475 729 F.

Aucunes subventions ou recettes diverses n'ont été perçues.

• Annexes au projet de loi :

Préavis technique financier.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 3.02.2012

Signature du responsable financier :

T. H. MAZANAY



2. Approbation / Avis de la Direction Générale des Investissements (DS/DPH)

Genève, le : 7.2.2012

Signature du responsable financier :

P. Cooley

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 07.02.2012

Visa du département des finances :

F. W. Stadler

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis d'un projet de loi de boucllement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de vérifier ces dépenses et d'en assurer la responsabilité.

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs définitif.

PL 10932**Projet de loi**

de bouclement des lois 10130 ouvrant un crédit de programme de 100 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés de la chancellerie d'Etat, et 10563 demandant un crédit complémentaire de 50 000 F à la loi de crédit de programme 10130

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement des lois n° 10130 du 14 décembre 2007 et n° 10563 du 7 mai 2010 se décompose de la manière suivante:

• montant brut voté	150 000 F
• dépenses brutes réelles	144 830 F
• non dépensé	5 170 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Introduction

Le présent bouclement a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06)

La loi avait pour but le remplacement et/ou le renouvellement d'immobilisations qui figuraient au bilan de l'Etat de Genève.

Il était admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur trois ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers étaient déterminants. Par conséquent, il n'était pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Au terme des trois années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2010 ont été comptabilisés sur l'exercice suivant (2011).

La loi 10130 du 14 décembre 2007 et son crédit complémentaire 10563 du 7 mai 2010 ouvraient un crédit d'investissement de 150 000 F. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	150 000 F
– Dépenses brutes	144 830 F
– non dépassement	5 170 F

2) Description générale du crédit de programme

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Le but de ce crédit de programme est de permettre le remplacement du mobilier le plus ancien ainsi que l'acquisition de nouveau mobilier pour les nouveaux services rattachés en chancellerie d'Etat.

2.2) Rappel du périmètre

Le périmètre de ce crédit de programme comprend tous les services de la chancellerie y compris les nouveaux services créés en 2009, soit le groupe de confiance, le bureau de la préposée à la protection des données et à la transparence, le service de la coordination des dossiers fédéraux ainsi que le greffe de la Cour d'appel de la magistrature.

La chancellerie a pris la décision de placer ce crédit de programme sous le CR du secrétariat général pour avoir un meilleur suivi.

2.3) Atteintes des objectifs

Le crédit de programme a permis d'une part le remplacement du mobilier le plus ancien et d'autre part, d'équiper les nouveaux services rattachés en chancellerie d'Etat

3) Synthèse des investissements entre 2008 et 2010

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme 2008-2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					150 000 F
Dépenses	29 651 F	51 337 F	63 842 F	—	144 830 F
Non dépassement					5 170 F

Les principales dépenses effectuées sur le crédit de programme 2008-2010 sont les renouvellements des places de travail les plus anciennes des collaborateurs/trices de la chancellerie ainsi que l'acquisition de mobilier nécessaire au bon fonctionnement des services.

Il faut relever que postérieurement au vote de la loi de crédit de programme n° 10130 du 14 décembre 2007, quatre nouvelles structures ont été rattachées à la chancellerie d'Etat.

Il s'agit de :

- du groupe de confiance;
- du bureau de la préposée à la protection des données et à la transparence;
- du greffe de la Cour d'appel de la magistrature;
- du service des attachées aux questions fédérales.

Un projet de loi portant le n° 10563 demandant un crédit complémentaire de 50 000 F a été voté le 7 mai 2010 pour équiper en mobilier et en matériel ces nouvelles structures.

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					150 000 F
<i>5061-Mobilier, équipement</i>	29 651 F	51 337 F	63 842 F	—	144 830 F
Total dépenses	29 651 F	51 337 F	63 842 F	—	144 830 F
Non dépassement					5 170 F

3.2) Recettes

Il n'y a pas de recettes sur ce crédit de programme.

4) Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend le type d'investissement suivant :

- Équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.).

4.1) Équipements

<i>Équipements</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					150 000 F
Dépenses	29 651 F	51 337 F	63 842 F	—	144 830 F
Non dépassement					5 170 F

Ce crédit de programme a permis notamment de renouveler :

- Les places de travail les plus anciennes afin de mettre à disposition des collaborateurs/trices de la chancellerie d'Etat, des outils de travail permettant d'effectuer leurs tâches dans les meilleures conditions possibles.

5) Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme ne comprend pas de subventions d'investissements accordées à des tiers.

6) Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis technique financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de la Chancellerie.

- Objet :

Projet de loi de bouclement des lois 10130 ouvrant un crédit de programme de 100 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés de la chancellerie d'Etat, et 10563 ouvrant un crédit complémentaire de 50 000 F à la loi du crédit de programme.

- Financement :

Le projet de loi de bouclement présente une économie brute de 5 170 F.

Pour un montant total voté de 150 000 F, les dépenses brutes effectives à la charge de l'Etat de Genève s'élèvent à 144 830 F.

Aucunes subventions ou recettes diverses n'ont été perçues.

- Annexes au projet de loi :

Préavis technique financier.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le :

Signature du responsable financier :

2 février 2012.

2. Approbation / Avis de la Direction Générale des Investissements (DGI/DCTI)

Genève, le : 7.2.2012

Signature du responsable financier :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 07.02.2012

Visa du département des finances :

de manière générale, le visa du DF, rendu dans le cadre du préavis d'un projet de loi de bouclement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de vérifier ces dépenses et d'en assurer la responsabilité.

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs définitif.

PL 10933**Projet de loi**

de bouclement des lois 10131 ouvrant un crédit de programme de 200 000 F pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département des finances, et 10560 demandant un crédit complémentaire de 555 000 F à la loi du crédit de programme 10131

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi n° 10131 du 14 décembre 2007 et de sa loi complémentaire 10560 du 29 janvier 2010 se décompose de la manière suivante:

• montant brut voté	755 000 F
• dépenses brutes réelles	733 000 F
• non dépensé	22 000 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Introduction

Le présent boucllement a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06).

La loi avait pour but le remplacement d'immobilisations qui figuraient au bilan de l'Etat de Genève.

Il était admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur trois ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers étaient déterminants. Par conséquent, il n'était pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Au terme des trois années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2010 ont été comptabilisés sur l'exercice suivant (2011).

2) Description générale du crédit de programme

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Le montant de 755 000 F sur 3 ans était prévu pour le remplacement des postes de travail les plus anciens des collaborateurs/trices du département des Finances ainsi que pour le nouvel aménagement de l'Hôtel des Finances.

Depuis sa mise en service en 1982, l'Hôtel des Finances n'a pas eu une réelle politique de renouvellement du mobilier. Celui-ci était particulièrement vétuste, non fonctionnel et parfois non conforme à la réglementation actuelle concernant l'ergonomie édictée par l'Office fédéral des assurances sociales du SECO.

2.2) Rappel du périmètre

Le périmètre de ce crédit de programme comprend tous les services du département des finances y compris les organismes rattachés (SSF, ICF, CEPP) à l'exception des offices des poursuites et faillites. Ces derniers dépendaient jusqu'à la fin de l'année 2009 du Département des Institutions. Rattachés au DF à partir de 2010, ils ont toutefois été couverts par le crédit de programme du DSPE (anciennement DI) jusqu'à la fin de l'année 2010.

2.3) Atteintes des objectifs

Les principaux objectifs ont été atteints. En particulier, l'AFC a vu le remplacement d'une partie importante de son mobilier le plus vétuste.

3) Synthèse des investissements entre 2008 et 2010

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme 2008-2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					755 000 F
Dépenses	30 443 F	163 551 F	503 473 F	35 533 F	733 000 F
Non dépassement					22 000 F

Les principales dépenses effectuées sur le crédit de programme 2008-2010 sont le remplacement du mobilier vétuste au sein des différents services du département des Finances et l'équipement des salles de conférence.

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					755 000 F
<i>5061 Mobilier, équipements</i>	12 850 F	141 909 F	488 651 F	35 533 F	678 943 F
<i>5062 Informatique et télécommunication</i>	17 593 F	21 642 F	14 822 F	—	54 057 F
Total dépenses	30 443 F	163 551 F	503 473 F	35 533 F	733 000 F
Non dépassement					22 000 F

Les explications sont données au point 4 ci-après.

3.2) Recettes

Il n'y a pas de recettes sur ce crédit de programme.

4) Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend le type d'investissement suivant :

- Équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.).
- Matériel audiovisuel.

4.1) Équipements

<i>Équipements</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					700 000 F
Dépenses	12 850 F	141 909 F	488 651 F	35 533 F	678 943 F
Non dépassement					21 057 F

Ce crédit de programme a permis de remplacer les postes de travail les plus anciens, soit des bureaux, des chaises, des lampes haut rendement, des accessoires de bureau et des armoires ainsi qu'équiper des salles de réunions pour un coût total de 678 943 F.

La plus grande partie du mobilier remplacé datait des années 80, était en mauvais état et ne répondait pas aux normes ergonomiques actuelles. C'était le cas en particulier pour les chaises de bureau qui ont été massivement renouvelées au sein de l'AFC.

Les luminaires anciens étaient de technologie halogène et ont été remplacés par des lampes à haut rendement.

Un nombre important d'armoires étaient en mauvais état ou ne répondaient plus aux exigences de l'ICF en matière de sécurité.

Des accessoires ont été ajoutés à des bureaux existants pour faire face à des besoins de stockage nouveaux ou pour palier à l'obsolescence du mobilier.

Le solde des investissements a été effectué pour répondre aux besoins de mobiliers des nouveaux collaborateurs et pour répondre aux demandes de la médecine du travail pour faire face à des cas particuliers.

4.2) Matériel audiovisuel

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Informatique					
Crédit voté					55 000 F
Dépenses	17 593 F	21 642 F	14 822 F		54 057 F
Non dépassement					943 F

L'équipement des salles de réunion a été renouvelé pour permettre un travail efficace ce qui a nécessité le renouvellement de l'équipement audiovisuel.

5) Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme ne comprend pas de subventions d'investissements accordées à des tiers.

6) Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis technique financier



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département des Finances.

- Objet :

Projet de loi de bouclage des lois 10131 ouvrant un crédit de programme de 200 000 F pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département des Finances, et 10560 ouvrant un crédit complémentaire de 555 000 F à la loi du crédit de programme.

- Financement :

Le projet de loi de bouclage présente une économie brute de 22 000 F.

Pour un montant total voté de 755 000 F, les dépenses brutes effectives à la charge de l'Etat de Genève s'élèvent à 733 000 F.

Aucunes subventions ou recettes diverses n'ont été perçues.

- Annexes au projet de loi :

Préavis technique financier.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 2 février 2012

Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis de la Direction Générale des Investissements (DGI/DCTI)

Genève, le : 7.2.2012

Signature du responsable financier :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 3.2.2012

Visa du département des finances :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs définitif.

PL 10934**Projet de loi**

de bouclement de la loi 10132 ouvrant un crédit de programme de 29 526 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département de l'instruction publique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi n° 10132 du 14 décembre 2007 se décompose de la manière suivante:

• montant brut voté	29 526 000 F
• dépenses brutes réelles	23 136 762 F
• non dépensé	6 389 238 F

Art. 2 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Les subventions d'investissement attendues dans la loi n°10132, estimées à 923 500 F, sont de 550 442 F, soit inférieures au montant voté de 373 058 F.

² Les subventions d'investissement accordées dans la loi n°10132, estimées à 600 000 F, sont de 385 144 F, soit inférieures au montant voté de 214 856 F.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Introduction

Le présent bouclement a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06)

La loi avait pour but le remplacement et/ou le renouvellement d'immobilisations qui figuraient au bilan de l'Etat de Genève.

Il était admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur trois ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers étaient déterminants. Par conséquent, il n'était pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Au terme des trois années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2010 ont été comptabilisés sur l'exercice suivant (2011).

La loi 10132 du 14 décembre 2007 ouvrait un crédit de programme de 29 526 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	29 526 000 F
– Dépenses brutes	23 136 762 F
– Non dépensé	6 389 238 F

2) Description générale du crédit de programme

Le crédit de programme du DIP se décompose en quatre volets :

- a) d'un crédit de renouvellement d'équipement nécessaire au maintien des prestations de formation et d'éducation ainsi qu'à l'assurance du respect des normes de sécurité. Il s'agit de dépenses servant au remplacement ou au renouvellement d'objet existant sans en modifier la fonctionnalité et la nature;
- b) de cinq projets de renouvellement par l'adaptation, la transformation et l'extension limitée de l'équipement existant en raison des nécessités et contraintes de l'administration et des prestations publiques :
 - l'équipement lié à la rénovation et à la refonte du cycle d'orientation de la Florence, sis au chemin du Velours 16 à Conches ;
 - la mise en place des équipements nécessaires au projet DIP-PÔLES dans l'enseignement secondaire postobligatoire, découlant de l'application de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle ;
 - la mise à disposition d'une structure provisoire dans l'attente de la décision de la création d'une future troisième école de culture générale dans l'enseignement secondaire postobligatoire ;
 - le projet d'équipement et d'ameublement des nouveaux locaux de l'école d'éducateurs du jeune enfant au 15 ch. des Bougeries ;
 - le projet de création d'une cité des métiers permanente par la transformation ainsi que l'équipement du centre d'information sur les études et professions de l'OFPC au 6 rue Prévost-Martin;
- c) d'acquisitions d'œuvres par le fonds cantonal d'art contemporain (FCAC). Ce volet n'était pas prévu dans le périmètre de la loi 10132 votée, mais les réflexions et analyses menées après son entrée en vigueur quant au rattachement des dépenses du fonds à une base légale, ont militées pour un rattachement de ces dépenses au crédit de programme. La situation a d'ailleurs été régularisée dans le nouveau crédit de programme 2011-2014 du DIP (loi 10719). Ces acquisitions concernent des œuvres mobiles et des œuvres intégrées aux différents ouvrages d'art du canton.
- d) de subventions d'investissement accordées aux écoles spéciales suite à l'entrée en vigueur de la RPT.

3) Synthèse des investissements entre 2008 et 2010

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme 2008-2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					29 526 000 F
Dépenses	8 678 292 F	6 582 356 F	6 823 438 F	1 052 675 F	23 136 762 F
Non dépassement					6 389 238 F

Recettes attendues					923 500 F
Recettes	—	—	441 438 F	109 004 F	550 442 F
Non dépassement					373 058 F

Les principales dépenses effectuées sur le crédit de programme 2008-2010 sont :

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					29 526 000 F
5040 - bâtiments	127 000 F	—	—	—	127 000 F
5061 - Mobilier, équipements, machines, véhicules	7 932 944 F	5 451 020 F	5 872 308 F	983 897 F	20 240 169 F
5062 - Informatique et télécommuni- cation	226 074 F	479 672 F	367 671 F	64 490 F	1 137 907 F

5090 - Autres biens d'investissement	320 803 F	487 241 F	356 894 F	—	1 164 937 F
5201 - Logiciels, applications et licences	71 472 F	4 444 F	1 401 F	4 288 F	81 605 F
5651 - Subventions / Organisations privés à but non lucratif	—	159 979 F	225 165 F	—	385 144 F
Total dépenses	8 678 292 F	6 582 356 F	6 823 438 F	1 052 675 F	23 136 762 F
Non dépassement					6 389 238 F

3.2) Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Recettes attendues					923 500 F
6342 - Subventions / Autres entreprises publiques	—	—	441 438 F	109 004 F	550 442 F
Total recettes	—	—	441 438 F	109 040 F	550 442 F
Non dépassement					373 058 F

4) Répartition du crédit de programme par type d'investissement

En préambule, nous présentons un non dépensé sur l'ensemble du crédit de renouvellement, des projets de renouvellement et d'extension limitée et sur les subventions accordées de 7.6 mios, soit 25.6% du crédit voté (*dont 3.9 mios pour le crédit de renouvellement, 3.5 mios pour le renouvellement et l'extension limitée et 0.2 mio pour les subventions accordées*).

Une grande part de ce non dépensé provient de la redéfinition de la notion d'investissement. En effet, l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur les investissements en 2008 a pour conséquence qu'un certain nombre d'achats sont comptabilisés de facto dans les charges générales alors qu'ils ont été prévus et autorisés initialement en investissement.

4.1) Crédit de renouvellement

Les dépenses d'investissement de renouvellement ont permis le remplacement ou le renouvellement d'objets déjà existants sans en modifier la fonctionnalité ou la nature.

Dépenses par catégories d'immobilisations

Catégorie d'immobilisation	Dépenses
Serre	127 000 F
Équipement et équipement pédagogique	6 901 412 F
Informatique / audiovisuel	1 320 527 F
Mobilier	5 780 796 F
Véhicules	1 322 730 F
Logiciels et licences	48 205 F
Total	15 500 669 F

Serre

En 2008, une serre multichapelle, avec 2 portes coulissantes, d'une surface de 614.40 m2 a été aménagée au centre de formation professionnelle nature et environnement de l'enseignement secondaire postobligatoire.

Équipement et équipement pédagogique

- L'enseignement primaire a continué à renouveler ses fours à céramique et ses machines à coudre dans les écoles selon un plan de renouvellement commencé en 2003.

- Le cycle d'orientation a renouvelé le matériel de sciences et son matériel de gymnastique par respect des normes de sécurité dans plusieurs établissements.

- Pour l'enseignement secondaire postobligatoire, la majorité des établissements a bénéficié du renouvellement d'équipement pédagogiques, notamment scientifiques, musicaux ou pour les activités artistiques, certains relevant d'un besoin d'adaptation aux nouvelles technologies, d'autres de l'impératif de satisfaire aux normes de sécurité.

- A l'office médico-pédagogique, des investissements réguliers ont eu lieu dans les équipements des ateliers des EFP de St Gervais et de Conches.
- A l'office de la jeunesse, la clinique dentaire de la jeunesse a acquis un nouvel équipement de radiologie numérique, suite aux nombreuses pannes de l'appareil de radiographie existant, qui datait de 1996.

Informatique / audiovisuel

Le renouvellement des équipements audiovisuels du DIP sont sous la responsabilité du SEM (Service Ecoles-Médias). La réalisation du plan de remplacement du matériel audiovisuel obsolète a pris du retard. En effet, dans les établissements de l'enseignement primaire, la définition et la validation de l'équipement standard des classes, fait l'objet de démarches incluant de nombreux partenaires et ce sujet n'a pas abouti à une solution pouvant être mise en œuvre avant la fin 2010. Par ailleurs, les opérations de remplacement de matériel audiovisuel obsolète au cycle d'orientation et à l'enseignement postobligatoire ont été moins onéreuses que prévu, suite à une baisse des prix d'achat du matériel concerné (beamers par exemple).

Mobilier

Le cycle d'orientation a renouvelé le mobilier des élèves (pupitres, chaises, bureaux, tables, armoires, casiers d'élèves) datant de 30 à 40 ans dans certains collèges selon un plan de renouvellement global et progressif.

Par ailleurs, différents services du DIP ont déménagé pendant la période 2008 - 2010 et le réaménagement des nouveaux locaux a nécessité des dépenses de mobilier (notamment direction générale de l'OJ, service de protection des mineurs et le service cantonal du sport).

Véhicules

L'enseignement postobligatoire a renouvelé pour le centre d'enseignement professionnel de Lullier selon un plan de renouvellement ses véhicules spéciaux, notamment des tracteurs et des dumpers.

Par ailleurs, afin d'adapter son offre de transport en matière de performance et de sécurité, le service des loisirs de la jeunesse a investi dans de nouveaux véhicules.

Afin de maintenir une offre en prévention et soins dentaires qui puisse répondre aux besoins d'une population demanderesse, l'office de la jeunesse a remplacé un des trois cabinets dentaires ambulants de la clinique dentaire de la jeunesse désaffecté pour cause de vétusté.

4.2) *Renouvellement et extension limitée*

Les dépenses d'investissement relatives au renouvellement et aux extensions limitées prévues dans la loi 10132 pour adapter, transformer et étendre les actifs existants ont permis de réaliser les 5 projets ci-dessous.

CO Florence

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					1 600 000 F
Dépenses	—	16 546 F	345 004 F	1 584 F	363 135 F
Non dépassement					1 236 865 F

La part de crédit de programme réservée à ce projet, devait permettre d'adapter et de renouveler une partie du matériel d'équipement arrivée en bout de course ou entraînée par les modifications de structure et de l'organisation des bâtiments existants suite à la pression démographique sur les bâtiments de la rive gauche et suite à la vétusté des locaux.

Les travaux prévus dans le crédit de programme du DCTI pour ce projet ont commencé plus tard que prévu. L'équipement de ces locaux transformés est par conséquent également reporté et la rénovation du CO Florence se poursuit sur le crédit de programme 2011-2014 (L 10719).

Projet DIP-PÔLES

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					6 370 000 F
Dépenses	3 178 678 F	665 473 F	609 032 F	—	4 453 183 F
Non dépassement					1 916 817 F

Le projet DIP-PÔLES concerne les adaptations et les transformations nécessitées par les exigences imposées par l'OFFT (Loi fédérale relative à la formation professionnelle du 13.12.2002).

Les montants dépensés ont permis d'intégrer des filières de formation nouvelles ou transformées, et de transformer les formations actuelles afin de les faire correspondre aux ordonnances de formation pour que les titres délivrés par le postobligatoire soient reconnus.

- CFP technique

C'est la formation qui a nécessité les investissements les plus importants, soit 80% des dépenses du projet DIP-PÔLES. Il s'agit pour l'essentiel d'équipement pédagogique. En effet, ce CFP a dû accueillir de nouvelles filières d'horlogers-ères, électroniciens-nes, informaticiens-nes, automaticiens-nes et laborarantins-nes impliquant notamment la création de nouveaux ateliers-laboratoires.

- CFP construction

Les dépenses concernent la création de nouveaux ateliers permettant l'accueil des nouvelles formations à plein temps de dessinateurs-trices en bâtiment et dessinateurs-trices en génie civil.

- CFP services et hôtellerie/restauration

Les dépenses ont permis d'équiper la salle des maîtres.

- CFP arts appliqués

Les dépenses concernent la transformation et l'extension des équipements pour les formations de réalisateurs-trices publicitaires et décorateurs-trices.

Le non dépensé provient globalement du coût des investissements en mobilier scolaire moins élevé que prévu.

ECG sud-ouest

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					1 279 000 F
Dépenses	346 051 F	128 090 F	373 373 F	20 490 F	868 004 F
Non dépassement					410 996 F

Dans l'attente de la construction d'une 3^{ème} école de culture générale, la part du crédit de programme destinée au projet ECG sud-ouest a permis d'équiper le pavillon rendu disponible par la mise en service de l'EC Aimée-Stitelmann permettant ainsi d'absorber un nombre croissant d'élèves dans cette filière.

Les principales dépenses concernent la transformation et l'équipement de salles en salles de science nécessaires à la formation des étudiants en option santé ainsi que l'achat d'équipements musicaux.

Le non dépensé provient globalement du coût des investissements en audiovisuel moins élevé que prévu.

Ecole d'éducateurs du jeune enfant

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					127 000 F
Dépenses	—	198 246 F	29 653 F	2 352 F	230 251 F
Dépassement					103 251 F

Ce projet a permis d'installer l'école d'éducateurs-trices au 15 ch. des Bougeries, dans des locaux qui étaient anciennement attribués à l'école de commerce des Bougeries.

Les surfaces proposées étant plus importantes que les anciens locaux de l'école, il a été indispensable d'acquérir des équipements complémentaires.

Les dépenses concernent essentiellement l'achat de mobilier scolaire pour équiper de façon moderne les salles vétustes du bâtiment.

Cité des métiers permanente

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					164 000 F
Dépenses	156 469 F	14 969 F			171 439 F
Dépassement					7 439 F

La disparition de l'ancien CIEP (*Centre d'information sur les études et professions de l'OFPC*) a laissé un espace vierge de 300 m² sur lequel a pu être aménagée la Cité des Métiers. Celle-ci a été inaugurée le 5 septembre 2008 avec l'ensemble des aménagements prévus dans le crédit de programme du DIP. Ces aménagements ont pu être réalisés avec un dépassement budgétaire de 4.5%, qui est entièrement couvert par le non dépensé sur les autres projets.

Depuis son ouverture plus de 20'000 personnes par année fréquentent la Cité des Métiers.

Les 6 différents espaces spécifiques : « Trouver sa formation », « Financer sa formation », « Evoluer dans sa profession », « Se préparer à se former », « Choisir son orientation » et « Trouver un emploi » ainsi que l'espace d'accueil et les supports d'information au rez-de-chaussée de l'OFPC ont été aménagés comme initialement prévus.

Ces nouveaux espaces ont permis de centraliser les demandes initiales des différents publics en quête de réorientation professionnelle, de financement d'une formation, d'informations sur les professions existantes ou d'un emploi.

Le mobilier et l'audiovisuel, tables de bureau, tables basses, tables de travail, chaises, bibliothèques modulaires, présentoirs et grands écrans, ont été acquis conformément aux différents postes du budget initial et ont permis une amélioration de l'information et des conditions de travail des différents publics tout en assurant une meilleure visibilité des prestations de l'OFPC, de même qu'un meilleur ciblage et utilisation de celles-ci. Ce succès a d'ailleurs été confirmé en 2010 par l'attribution du prix Suisse de l'excellence dans les services publics pour cette réalisation considérée comme exemplaire pour le service public.

Par catégorie d'immobilisation ces 5 projets se ventilent de la manière suivante :

Dépenses par catégories d'immobilisations

Catégorie d'immobilisation	Dépenses
Équipement et équipement pédagogique	3 355 901 F
Informatique / audiovisuel	163 940 F
Mobilier	2 562 328 F
Véhicules	333 F
Logiciels et licences	3 509 F
Total	6 086 011 F

4.3) Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC)

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					—
Dépenses	320 803 F	487 241 F	356 894 F		1 164 937 F
Dépassement					1 164 937 F

Comme précisé au point 2, les acquisition du FCAC n'ont pas été prévues dans l'enveloppe budgétaire du CP 2008-2010 du DIP mais lui ont été rattachées sur la période, ce qui explique l'écart présenté dans le tableau ci-dessus.

Les dépenses concernent des œuvres mobiles qui enrichissent la collection d'art contemporain de l'Etat et des œuvres intégrées à divers ouvrages d'art du canton.

Dépenses par catégories d'immobilisations

Catégorie d'immobilisation	Dépenses
Œuvres mobiles	576 859 F
Œuvres intégrées	588 078 F
Total	1 164 937 F

5) Subventions d'investissement accordées

Le présent crédit de programme comprend les subventions d'investissement suivantes :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					600 000 F
Fondation Clair Bois	—	18 980 F	20 608 F	—	39 588 F
Fondation Ensemble	—	98 630 F	70 489 F	—	169 119 F
Fondation SGIPA	—	42 369 F	32 815 F	—	75 184 F
Fondation officielle de la jeunesse - FOJ	—	—	28 378 F	—	28 378 F
Association ASTURAL	—	—	34 609 F	—	34 609 F
Association - Ecole La Voie Lactée	—	—	17 222 F	—	17 222 F
Ecole protestante d'altitude - EPA	—	—	21 044 F	—	21 044 F
Dépenses	—	159 979 F	225 165 F	—	385 144 F
Non dépassement					214 856 F

5.1) Bénéficiaire: Fondation Clair Bois

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Dépenses	—	18 980 F	20 608 F	—	39 588 F

Aménagement et équipement des structures pour mineurs de Chambésy et de Lancy.

5.2) Bénéficiaire: Fondation Ensemble

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
<i>e</i>					
Dépenses	—	98 630 F	70 489 F	—	169 119 F

Aménagement des structures d'accueil de la Petite Arche

5.3) Bénéficiaire: Fondation SGIPA

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Dépenses	—	42 369 F	32 815 F	—	75 184 F

Équipement pédagogique des écoles CEFI et CISP

5.4) Bénéficiaire: Fondation officielle de la jeunesse - FOJ

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Dépenses	—	—	28 378 F	—	28 378 F

Équipement pédagogique et aménagement des salles d'enseignement du foyer de Pierre Grise.

5.5) Bénéficiaire: Association ASTURAL - Action pour la jeunesse

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Dépenses	—	—	34 609 F	—	34 609 F

Renouvellement des structures, mobilier et matériel d'enseignement spécialisé.

5.6) Bénéficiaire: Association - École La Voie lactée

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Dépenses	—	—	17 222 F	—	17 222 F

Renouvellement de mobilier, du matériel pédagogique et des places de jeux.

5.7) Bénéficiaire: École protestante d'altitude - EPA

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
<i>Bénéficiaire</i>					
Dépenses	—	—	21 044 F	—	21 044 F

Renouvellement du matériel et mobilier des classes d'enseignement spécialisé.

Par catégorie d'immobilisation les subventions accordées se ventilent de la manière suivante :

Dépenses par catégories d'immobilisations

Catégorie d'immobilisation	Dépenses
Équipement et équipement pédagogique	9 337 F
Mobilier	375 807 F
Total	385 144 F

6) Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis technique financier



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP).

- Objet :

Projet de loi de bouclement de la loi 10132 ouvrant un crédit de programme de 29 526 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département de l'instruction publique, de la culture et du sport.

- Financement :

Le projet de loi de bouclement présente une économie brute de 6 389 238 F.

Pour un montant total voté de 29 526 000 F, les dépenses brutes effectives à la charge de l'Etat de Genève s'élèvent à 23 136 762 F.

Les subventions (ou recettes), estimées à 923 500 F lors du vote de la loi, ont été reçues pour un montant de 550 442 F.

- Annexes au projet de loi :

Préavis technique financier.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 6.02.2012

Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis de la Direction Générale des Investissements (DGI/DCTI)

Genève, le : 7.2.2012

Signature du responsable financier :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 7.2.2012

Visa du département des finances :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs définitif.

PL 10935**Projet de loi**

de bouclement de la loi 10133 ouvrant un crédit de programme de 15 036 500 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département des institutions

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi n° 10133 du 14 décembre 2007 se décompose de la manière suivante:

• montant brut voté	15 036 500 F
• dépenses brutes réelles	14 815 906 F
• non dépensé	220 594 F

Art. 2 Subventions d'investissement attendues et accordées

Les subventions fédérales prévues dans la loi n° 10133, estimées à 169 000 F, sont de 467 500 F, soit supérieures au montant voté de 298 500 F.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Introduction

Le présent bouclement a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06).

La loi avait pour but le remplacement et/ou le renouvellement d'immobilisations qui figuraient au bilan de l'Etat de Genève.

Il était admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur trois ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers étaient déterminants. Par conséquent, il n'était pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Au terme des trois années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours, qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2010, ont été comptabilisés sur l'exercice suivant (2011).

La loi 10133 du 14 décembre 2007 ouvrait un crédit d'investissement de (15 036 500 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département des institutions (DI, actuellement DSPE - département de la sécurité, police et environnement). Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	15 036 500 F
– Dépenses brutes	14 815 906 F
– Non dépensé	220 599 F

2) Description générale du crédit de programme

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Cette loi avait pour but d'effectuer des remplacements et/ou des renouvellements d'immobilisations inscrites au bilan de l'Etat de Genève, tels que le mobilier, le matériel ainsi que les véhicules.

Ce crédit était réparti en tranches annuelles inscrites au budget d'investissement dès 2008.

Le disponible budgétaire sera annulé à l'échéance du crédit de programme.

Des subventions de 169 000 F étaient attendues.

La validité est fixée à 3 ans et couvre la période de 2008 à 2010.

Nous relevons encore que l'établissement du crédit de programme était fondé sur une estimation des besoins, mais était susceptible d'évoluer dans le temps en fonction d'éléments nouveaux et qui aurait pu nécessiter une réallocation des ressources budgétaires, dans la limite du crédit global accordé.

2.2) Rappel du périmètre

Le périmètre du crédit de programme 2008-2010 tient compte de la structure de l'ancien département (DI), en lieu et place du nouveau (DSPE).

En effet, le présent crédit tient compte des offices des poursuites et faillites ainsi que du service des votations et élections (*anciennement au DI*). En revanche, il ne tient pas compte des nouveaux services de l'actuelle législature tels que l'environnement et le service des affaires militaires (*actuel DSPE*).

2.3) Atteintes des objectifs

Les remplacements et renouvellements d'immobilisations ont été effectués en restant dans le cadre budgétaire global.

3) Synthèse des investissements entre 2008 et 2010

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme 2008-2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					15 036 500 F
Dépenses	3 332 716 F	3 599 796 F	6 445 247 F	1 438 146 F	14 815 906 F
Non dépassement					220 594 F

Recettes attendues					169 000 F
Recettes	—	—	467 500 F	—	467 500 F
Dépassement					298 500 F

Les principales dépenses effectuées sur le crédit de programme 2008-2010 sont :

Pour le corps de police :

- Investissements liés à l'engagement d'effectifs supplémentaires (équipements, armes, gilets pare-balles, mobilier, véhicules, matériel de télécommunications);
- Remplacement du parc de véhicules;
- Remplacement des radars ainsi que des structures;
- Remplacement des équipements de télécommunications.
- Remplacement et renouvellement ordinaire de mobilier et matériel.

Pour les établissements pénitentiaires :

- Investissements liés à l'engagement d'effectifs supplémentaires (équipement, mobilier);
- Remplacement et renouvellement ordinaire de mobilier, matériel et véhicules.

Pour les autres services :

- Remplacement et renouvellement ordinaire de mobilier, matériel et véhicules.

Une subvention fédérale de 169 000 F était par ailleurs prévue dans ce crédit de programme. Au finale, ce sont 467 500 F de recettes qui ont été comptabilisés.

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					15 036 500 F
5061-Mobiliers. Equipement, machines, véhicules	3 167 264 F	3 089 703 F	5 554 271 F	1 415 704 F	13 226 941 F
5062- Informatique et télécommunication	165 452 F	466 960 F	884 976 F	22 442 F	1 539 830 F
5090 -Autres biens d'investissement	—	—	6 000 F	—	6 000 F
5201-Logiciels, application, licences	—	43 133 F	—	—	43 133 F
Total dépenses	3 332 716 F	3 599 796 F	6 445 247 F	1 438 146 F	14 815 906 F
Non dépassement					220 594 F

Les explications se trouvent au point 4) ci-après de l'exposé des motifs.

3.2) Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Recettes attendues					169 000 F
6300- Subvention Confédération	—	—	467 500 F	—	467 500 F
Total recettes	—	—	467 500 F	—	467 500 F
Dépassement					298 500 F

Les explications se trouvent au point 4) ci-après de l'exposé des motifs

4) Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend le type d'investissement suivant :

- Équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.).
- Constructions.
- Systèmes informatiques.

4.1) Équipements

Ce crédit de programme a permis notamment de renouveler les équipements des entités suivantes :

4.1.1. Corps de police :

Au global, les dépenses et recettes pour le corps de police sont de :

<i>Équipements</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					12 927 500 F
Dépenses	2 769 422 F	2 938 510 F	5 638 437 F	1 323 549 F	12 669 918 F
Non dépassement					257 582 F

Recettes attendues					169 000 F
Recettes	—	—	467 500 F	—	467 500 F
Dépassement					298 500 F

4.1.1.1. Remplacement mobilier

<i>Équipements</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					1 240 000 F
Dépenses	211 319 F	414 527 F	557 182 F	157 108 F	1 340 136 F
Dépassement					- 100 136 F

Recettes prévues					
Recettes	—	—	68 000 F	—	68 000 F
Dépassement					68 000 F

Pour ce poste, il s'agit principalement de renouvellement du mobilier, d'agencements divers ainsi que de matériels audio-visuel notamment au VHP (vieil hôtel de police), NHP (nouvel hôtel de police), à la PSI (Police de sécurité internationale), ainsi que dans les postes de gendarmerie de la Pallanterie, des Pâquis, de Chêne et de la Servette. En outre, des acquisitions

ont été effectuées afin de répondre aux besoins des nouveaux effectifs ainsi que des collaborateurs engagés. Enfin, la mise en œuvre du NCPP (nouveau code de procédure pénale) a entraîné l'équipement de nouveaux locaux à Lancy.

4.1.1.2. Armes et matériel spécifiques

<i>Équipements</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					900 000 F
Dépenses	71 908 F	419 833 F	1 296 871 F	348 456 F	2 137 068 F
Dépassement					- 1 237 068 F

Recettes prévues					
Recettes	—	—	51 000 F	—	51 000 F
Dépassement					51 000 F

Pour ce poste, il s'agit là principalement d'acquisitions d'armes, mais également de matériel de protection pour les policiers. Ce matériel concerne notamment les gilets pare-balles, les boucliers, les casques, etc. Il convient de rappeler, qu'en 2010, une modification financière importante a été induite suite à une recommandation de l'ICF (Inspection cantonale des finances) qui indiquait que ledit matériel devait être comptabilisé dans des natures d'investissement en lieu et place des frais d'habillement, dans le budget de fonctionnement.

4.1.1.3. Matériel de protection atomique, biologique et chimique

<i>Équipements</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					200 000 F
Dépenses	—	114 328 F	—	—	114 328 F
Non dépassement					85 672 F

Pour ce poste, il s'agissait de renouveler les tenues hétéroclites et anciennes protections atomiques des policiers. Dans le cadre du crédit de programme, les acquisitions ont été effectuées en 2009.

4.1.1.4. Remplacement de véhicules

<i>Équipements</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					5 826 500 F
Dépenses	1 689 388 F	1 600 896 F	2 069 391 F	598 278 F	5 957 953 F
Dépassement					- 131 453 F

Recettes prévues					169 000 F
Recettes	—	—	348 500 F	—	348 500 F
Dépassement					179 500 F

Pour ce poste, il s'agit de renouvellement de véhicules ordinaires, selon les processus de validation de la commission d'achat des véhicules de l'Etat (CAVE1, actuellement MOVE2). Il est à noter que les critères de renouvellement sont établis en fonction des kilomètres parcourus, du degré d'usure ou de détérioration du véhicule ainsi que de son ancienneté. Par ailleurs, depuis le 2ème semestre 2009, les acquisitions sont dorénavant

¹ Commission d'achat des véhicules de l'Etat

² Maîtrise et optimisation véhicules de l'Etat

effectuées selon la directive du service cantonal de l'énergie (ScanE)³, relative au développement durable. Enfin, nous précisons que des acquisitions supplémentaires ont été effectuées afin de répondre aux besoins des nouveaux effectifs ainsi que des collaborateurs engagés.

4.1.1.5. Remplacement de matériel pour la brigade de police technique et scientifique

<i>Équipements</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					300 000 F
Dépenses	96 800 F	53 554 F	214 482 F	- 613 F	364 224 F
Dépassement					- 64 224 F

Pour ce poste, les principales acquisitions sont :

- - des sources de lumières permettant de mettre en évidence les traces à prélever;
- - des appareils photographiques et caméras dotés d'une nouvelle technologie permettant de mieux répondre aux besoins;
- - un macroscopie et des microscopes, ainsi que divers appareillage de laboratoire.

³ Il s'agit d'acquérir et de remplacer les véhicules actuels par des véhicules hybrides et ou électriques (rôle exemplaire de l'Etat)

4.1.1.6. Réaménagement stand de tir

<i>Équipements</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					210 000 F
Dépenses	33 810 F	—	6 000 F	—	39 810 F
Non dépassement					170 190 F

Pour ce poste, d'importantes réalisations de construction et travaux d'électricité ont été effectués, retardant l'aménagement du site. Des agencements seront effectués en 2011-2012 et toucheront, par conséquent, le crédit de programme 2011-2014.

4.1.1.7. Projet TERO (Coopération romande pour les tireurs d'élite)

<i>Équipements</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					201 000 F
Dépenses	1 315 F	40 856 F	128 F	212 789 F	255 088 F
Dépassement					- 54 088 F

Pour ce poste, une centrale de tir d'occasion a été acquise, des amplificateurs de lumière, ainsi que le renouvellement de carabines, système de tir vidéo et des lunettes de visée. Pour rappel, le projet TERO est un projet de coopération romande dans le domaine des tireurs d'élite, élaboré au sein d'un concordat réglant la coopération en matière de police en Suisse romande et au Tessin. L'objectif de ce projet est de confier au groupe TERO genevois l'engagement de tireurs d'élite pour les cantons faisant parties du Concordat. En contrepartie, les cantons partenaires contribueront à hauteur de 40% pour le groupe de tireurs d'élite. Cette participation est enregistrée en revenus de fonctionnement.

4.1.1.8. Radars et caméras de surveillances

<i>Équipements</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					1 800 000 F
Dépenses	329 782 F	152 883 F	945 101 F	13 354 F	1 441 120 F
Non dépassement					358 880 F

Pour ce poste, il s'agissait de remplacer les cabines radars métalliques par des cabines radars en béton, suite à une modification d'homologation en 2005. Ces mises aux normes ont été réalisées. Par ailleurs, plusieurs autres radars ont été acquis soit, des modèles sur mât et sur véhicules.

4.1.1.9. Remplacement appareils de télécommunications

<i>Équipements</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					2 250 000 F
Dépenses	335 100 F	141 633 F	549 282 F	- 538 F	1 025 478 F
Non dépassement					1 224 522 F

Pour ce poste, les principales acquisitions effectuées sont :

- Équipement des centrales d'engagements permettant de moderniser les enregistreurs de conversation;
- Renouvellement des nombreux accessoires radios et acquisition de systèmes d'écoutes discrètes;
- Adaptation des infrastructures existantes en prévision de la migration Polycom;
- Acquisition de deux systèmes pour la négociation, d'un système d'observation ainsi que des systèmes de positionnement GPS;
- Acquisition de systèmes de navigation pour les véhicules de patrouille;

- Mise en place de systèmes d'alarme pour les bateaux de la police de la navigation.

Pour conclure et de manière globale, il est à relever qu'en 2010, la Confédération a versé une subvention relative à l'engagement de 17 collaborateurs supplémentaires pour la surveillance des sites diplomatiques. Ladite subvention est ventilée à raison de 68 000 F sur le mobilier, 51 000 F pour les armes et 348 500 F pour les véhicules, soit un total de 467 500 F.

4.1.2. Les établissements pénitentiaires :

<i>Équipements</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					1 164 000 F
Champs Dollon	205 963 F	206 073 F	272 117 F	103 754 F	787 907 F
SEDPA	126 254 F	105 982 F	126 734 F	—	358 971 F
SPI	14 300 F	—	5 832 F	- 15 F	20 117 F
Total Dépenses	346 518 F	312 056 F	404 683 F	103 739 F	1 166 995 F
Dépassement					- 2 995 F

Ce crédit de programme a permis notamment de renouveler et de remplacer le mobilier, matériel et équipement pour la prison de Champ-Dollon dans les différentes structures (cafétéria, cellulaire, cuisine, entretien, TV, reliure, ateliers créatifs, comptabilité et secrétariat, épicerie, maintenance, direction, détachement incendie Champ-Dollon, buanderie, sport). Par ailleurs, nous indiquons que, suite à une recommandation de l'Inspection Cantonale des Finances (ICF), certains équipements ont dû être comptabilisés sur le budget d'investissement alors qu'auparavant ces derniers étaient comptabilisés en budget de fonctionnement. De ce fait, une réallocation interne a pu être effectuée entre le SEDPA et la prison de Champ-Dollon permettant d'une part, d'équiper le personnel lié au nouveau effectif et, d'autre part, d'acheter en 2010 des chariots thermoport permettant de répondre à des mesures d'hygiène alimentaire et de distribuer des repas chauds, dans un établissement alors en surpopulation.

Pour le surplus, il s'agit de renouvellement et remplacement ordinaire de biens d'investissement tels que mobilier, matériel, véhicule au SPI et au SEDPA.

4.1.3. Les offices de poursuites et faillites :

<i>Équipements</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					400 000 F
Office des poursuites	—	—	41 046 F	10 080 F	51 126 F
Offices des faillites	148 969 F	36 901 F	46 811 F	—	232 681 F
Total Dépenses	148 969 F	36 901 F	87 856 F	10 080 F	283 807 F
Non dépensé					116 193 F

Ce crédit de programme a permis de procéder au renouvellement du mobilier, matériel et machines parfois très anciens des offices des poursuites et faillites. En outre, il a permis d'acquérir un élévateur (environ 112 000 F) pour l'office des faillites afin d'utiliser au mieux l'espace disponible. Pour rappel, depuis la réorganisation de 2002, il était prévu que l'office des faillites déménage pour se rapprocher de l'office des poursuites. Ces démarches n'ayant pas abouti, il convenait, alors de prendre les mesures nécessaires afin d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs.

4.1.4. Les autres services :

<i>Équipements</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					545 000 F
Secrétariat général	47 768 F	118 075 F	167 036 F	—	332 879 F
OCP	—	—	38 032 F	—	38 032 F
OCAN	20 039 F	24 752 F	109 202 F	- 4 507 F	149 486 F
Archives d'Etat	—	169 502 F	—	—	169 502 F
Total Dépenses	67 807 F	312 329 F	314 271 F	- 4 507 F	689 900 F
Dépassement					- 144 900 F

Les principales dépenses ont été destinées à remplacer le mobilier, matériel et machines du secrétariat général. Il est à noter que l'enveloppe couvrait également les besoins des petits services, comme notamment le SCOT (service cantonal des objets trouvés), le SVE (service des votations et élections), etc. Par ailleurs, une réaffectation interne a été également utilisée pour l'OCP. Ceci était destiné à acquérir de nouvelles étagères, à mettre aux normes l'infirmerie et à agencer le nouvel économat logistique. Pour l'OCAN, il s'agissait de procéder au remplacement de divers appareils techniques (ayant entre 10 à 30 ans d'âge pour un coût moyen d'environ 20 000 F à 30 '000 F), des appareillages de cuisine, ainsi que des appareils hors d'usage pour environ 10 000 F. Enfin, les Archives d'Etat se sont dotées d'une caméra hybride de microfilmage permettant la numérisation des documents (environ 130 000 F).

5) Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme ne comprend pas de subventions d'investissements accordées à des tiers.

6) Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis technique financier



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE).

- Objet :

Projet de loi de bouclement de la loi 10133 ouvrant un crédit de programme de 15 036 500 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département des institutions.

- Financement :

Le projet de loi de bouclement présente une économie brute de 220 594 F.

Pour un montant total voté de 15 036 500 F, les dépenses brutes effectives à la charge de l'Etat de Genève s'élèvent à 14 815 906 F.

Les subventions (ou recettes), estimées à 169 000 F lors du vote de la loi, ont été reçues pour un montant de 467 500 F.

- Annexes au projet de loi :

Préavis technique financier.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 06.02.2012

Signature du responsable financier :

Liên Nguyen-Tang Bompas
Directrice
DDF-DSPE

2. Approbation / Avis de la Direction Générale des Investissements (DGI/DCTI)

Genève, le : 7.2.2012

Signature du responsable financier :

[Signature]

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 07.02.2012

Visa du département des finances :

[Signature]

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du préavis d'un projet de loi de bouclement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs définitif.

PL 10936**Projet de loi**

de bouclement de la loi 10134 ouvrant un crédit de programme de 4 356 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département des constructions et des technologies de l'information

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi n° 10134 du 14 décembre 2007 se décompose de la manière suivante:

• montant brut voté	4 356 000 F
• dépenses brutes réelles	4 277 626 F
• non dépensé	78 374 F

Art. 2 Subventions d'investissement attendues et accordées

Les subventions fédérales prévues dans la loi n° 10134, estimées à 1 490 000 F, sont de 67 000 F, soit inférieures au montant voté de 1 423 000 F.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Introduction

Le présent bouclement a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06)

La loi avait pour but le remplacement et/ou le renouvellement d'immobilisations qui figuraient au bilan de l'Etat de Genève.

Il était admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur trois ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers étaient déterminants. Par conséquent, il n'était pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Au terme des trois années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2010 ont été comptabilisés sur l'exercice suivant (2011).

La loi 10134 du 14 décembre 2007 ouvrait un crédit d'investissement de 4 356 000 F. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	4 356 000 F
– Dépenses brutes	4 277 626 F
– Non dépassement	78 374 F

2) Description générale du crédit de programme

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Le but de ce crédit de programme est de permettre le remplacement de mobilier, de machines de bureau et de matériel audiovisuel, ainsi que le renouvellement de véhicules pour l'ensemble des services du Département des constructions et des technologies de l'information (DCTI).

2.2) Rappel du périmètre

Lors du changement de législature, le DCTI a récupéré la direction générale de l'aménagement du territoire (DGAT) et le service de toxicologie de l'environnement bâti (STEB) de l'ex Département du territoire (DT). Il a cédé au Département de l'intérieur et de la mobilité (DIM) l'office de la sécurité civile et au Département de l'instruction publique (DIP) la coordination du sport et la commission cantonale du Sport-Toto.

2.3) Atteintes des objectifs

Le crédit de programme a permis le remplacement de matériel nécessaire au fonctionnement du département. Des équipements spécifiques à la sécurité civile ont pu être acquis.

3) Synthèse des investissements entre 2008 et 2010

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme 2008-2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					4 356 000 F
Dépenses	1 297 109 F	1 207 576 F	1 211 164 F	561 776 F	4 277 626 F
Non dépassement					78 374 F

Recettes attendues					1 490 000 F
Recettes			67 000 F	—	67 000 F
Non dépassement					1 423 000 F

Les principales dépenses effectuées sur le crédit de programme 2008-2010 concernent des véhicules (1,89 millions, dont 4 véhicules spéciaux pour 1,56 millions), des appareils et du matériel technique (1,33 millions) et du mobilier et des machines (1,01 millions).

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					4 356 000 F
<i>5030 - Autres travaux de génie civil</i>	26 179 F	—	—	—	26 179 F
<i>5061 - Mobilier, équipements, machines véhicules</i>	1 270 931 F	1 198 771 F	1 204 198 F	559 488 F	4 233 388 F
<i>5062- Informatique et télécommunication</i>	—	8 378 F	5 930 F	2 287 F	16 595 F
<i>5201 - Logiciels, applications et licences</i>	—	427 F	1 036 F	—	1 463 F
Total dépenses	1 297 109 F	1 207 576 F	1 211 164 F	561 776 F	4 277 626 F
Non dépassement					78 374 F

Les explications sont données au point 4 ci-après.

3.2) Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					1 490 000 F
<i>6300 - Subvention Confédération</i>	—	—	67000 F	—	67 000 F
Total recettes	—	—	67000 F	—	67 000 F
Non dépassement					1 423 000 F

Conformément à la mise en application des normes IPSAS pour le fonds des assureurs, les recettes d'investissement prévues à ce titre sur la loi ont été finalement comptabilisées en revenus de fonctionnement.

Les 67 000 F comptabilisés en 2010 concernent une subvention fédérale reçue au titre de l'équipement du service cantonal de la sécurité civile.

4) Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend essentiellement le type d'investissement suivant :

- Équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.).

Les autres types d'investissement ne représentent que 27 642 F du crédit de programme, soit 0.6% des dépenses.

4.1) Équipements

<i>Équipements</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					4 356 000 F
Dépenses	1 270 930 F	1 207 149 F	1 210 128 F	561 776 F	4 249 983 F
Non dépassement					106 017 F

Recettes prévues					1 490 000 F
Recettes	—	—	67 000 F	—	67 000 F
Non dépassement					1 423 000 F

Ce crédit de programme a permis notamment de renouveler :

- Des véhicules spéciaux et des équipements d'exercice et d'intervention de la sécurité civile (env. 2,37 millions) dont 4 véhicules pour 1,56 millions (berce simulateur feu et porte-berce, camion de commandement PCI, fourgon pour le service de déminage).
- Du mobilier défectueux ou inadapté lors d'aménagements et de déménagements (env. 0,87 million).
- Des équipements et machines pour l'entretien et le nettoyage des bâtiments (env. 0,42 million).

5) Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme ne comprend pas de subventions d'investissements accordées à des tiers.

6) Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis technique financier



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI).

- Objet :

Projet de loi de bouclage de la loi 10134 ouvrant un crédit de programme de 4 356 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département des constructions et des technologies de l'information.

- Financement :

Le projet de loi de bouclage présente une économie brute de 78 374 F.

Pour un montant total voté de 4 356 000 F, les dépenses brutes effectives à la charge de l'Etat de Genève s'élèvent à 4 277 626 F.

Les subventions (ou recettes), estimées à 1 490 000 F lors du vote de la loi, ont été reçues pour un montant de 67 000 F.

- Annexes au projet de loi :

Préavis technique financier.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 7.2.2012

Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 7.2.2012

Visa du département des finances :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs définitif.

PL 10937**Projet de loi**

de bouclement de la loi 10135 ouvrant un crédit de programme de 44 142 280 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département du territoire

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi n° 10135 du 14 décembre 2007 se décompose de la manière suivante:

• montant brut voté	44 142 280 F
• dépenses brutes réelles	36 496 144 F
• non dépensé	7 646 136 F

Art. 2 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Les subventions attendues dans la loi n°10135, estimées à 225 000 F, sont de 544 799 F, soit supérieures au montant voté de 319 799 F.

² Les subventions accordées prévues dans la loi n° 10135 pour un montant de 990 000 F, sont de 4 599 980 F, soit supérieures au montant voté de 3 609 980 F.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Introduction

Le présent bouclement a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06).

La loi 10135 avait pour but les investissements liés du département du territoire et était notamment vouée au remplacement d'immobilisations qui figuraient au bilan de l'Etat de Genève.

Il était également admis que le crédit de programme qui fait l'objet de la présente loi de bouclement contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur trois ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers étaient déterminants. Par conséquent, il n'était pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Au terme des trois années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2010 ont été comptabilisés sur l'exercice suivant (2011).

La loi 10135 du 14 décembre 2007 ouvrait un crédit brut d'investissement de 44 142 280 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département du territoire. Le crédit a été utilisé comme suit :

Dépenses:

– Montant voté	44 142 280 F
– Dépenses brutes	36 496 144 F
– Non dépensé	7 646 136 F

2) Description générale du crédit de programme

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Le crédit de programme qui fait l'objet de la présente loi de bouclement, a couvert les besoins des années 2008 à 2010 des sept domaines d'activité que sont l'intérieur, la mobilité, la protection de l'environnement, la nature et le paysage, l'agriculture, l'eau et l'aménagement du territoire.

2.2) Rappel du périmètre

Au 1^{er} janvier 2010 est intervenue une nouvelle organisation des départements suite au changement de législature. Comparativement au département de l'intérieur et de la mobilité (DIM), l'ex-département du territoire avait dans son périmètre:

1. l'aménagement du territoire ainsi que le service de toxicologie de l'environnement bâti (STEB), rattachés depuis au département des constructions et des technologies de l'information (DCTI),
2. le service des affaires militaires et l'Office de l'environnement qui ont rejoint le département de la sécurité, de la police et de l'environnement (DSPE),
3. le service des affaires extérieures qui a été transféré au département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES).

Inversement, le service de la sécurité la civile a été rattaché au DIM en provenance du DCTI.

Malgré cette modification de périmètre en cours d'exécution de la loi 10135, les dépenses relatives à ces services ont continué à être comptabilisées dans leur loi respective.

Par ailleurs, les études tram, prévues initialement dans ce crédit de programme à raison de 3 millions de francs par an, sont à présent rattachées à la loi sur le réseau des transports publics H 1 50 suite à une harmonisation des projets d'investissement avec le DCTI. Il est en effet considéré que ces études portent en réalité sur la construction d'actifs nouveaux, figurant clairement dans la loi H 1 50, qui est un crédit d'ouvrage.

Enfin, et suite à une observation de l'inspection cantonale des finances, les subventions d'investissement en faveur des communes pour le renouvellement et l'adaptation du réseau secondaire des eaux usées ont intégré le crédit de programme dès 2010 (4.6 millions de francs).

2.3) Atteinte des objectifs

Le crédit global mis à disposition de l'Etat dans le cadre de la loi 10135 a été utilisé à hauteur de 82%. Si l'on neutralise les modifications du périmètre intervenu pendant l'exécution de ladite loi (études tram et subventions d'investissement aux communes), les dépenses nettes atteignent 90%.

Le non-dépensé trouve son origine dans les éléments suivants:

- Signalisation routière: suite au transfert de charges décidé par le Conseil d'Etat, les communes doivent financer l'acquisition des nouvelles signalisations verticales sur les routes communales, pour autant qu'elles ne soient pas imposées par l'Etat de Genève. En outre, la mise en place de panneaux de signalisation sur l'ensemble du canton a été moins importante que les prévisions (- 1.5 millions de francs).
- Le service responsable des signaux lumineux a été prioritairement chargé de suivre les projets de création de nouvelles lignes de tramways et n'a pas pu, par manque de ressources, réaliser en totalité les autres travaux initialement prévus (- 1.3 millions de francs).
- Suite au transfert d'actifs SIG, intervenu en 2008, ces derniers ont repris certains véhicules dont il était prévu le remplacement dans le crédit de programme (chargeuse sur pneus et trax sur chenilles): - 0.7 millions de francs.
- Extension reportée du débarcadère SMGN du pont de la Machine: - 0.6 millions de francs.
- Le renouvellement des boîtes à feux a pu être effectué dans le cadre du crédit lié à la réalisation des nouvelles lignes de tram, générant ainsi une économie dans ce crédit de programme de - 0.6 millions de francs par rapport au crédit initial.

3) Synthèse des investissements entre 2008 et 2010

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme 2008-2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					44 142 280 F
Dépenses	13 984 632 F	13 040 475 F	7 720 868 F	1 750 169 F	36 496 144 F
Non dépassement					7 646 136 F

Recettes attendues					225 000 F
Recettes	21 000 F	186 884 F	336 915 F	—	544 799 F
Dépassement					319 799 F

Les principales dépenses effectuées et recettes acquises sur le crédit de programme 2008-2010 sont détaillées ci-après.

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Compte 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					44 142 280 F
<i>5000 - terrains</i>	—	—	4 252 F	—	4 252 F
<i>5010 - Routes et voies de communication</i>	3 595 156 F	3 110 230 F	-6 536 868 F	-53 983 F	114 535 F
<i>5020 - Aménagement</i>	2 782 635 F	4 286 369 F	4 984 174 F	571 105 F	12 624 283 F
<i>5040 - Bâtiments</i>	79 160 F	62 467 F	101 097 F	261 845 F	504 568 F
<i>5061 - Mobilier, équip., machines, véhicules</i>	6 580 492 F	4 768 413 F	3 777 521 F	873 402 F	15 999 827 F
<i>5062 - Informatique et télécommuni- cation</i>	—	34 131 F	14 632 F	—	48 763 F
<i>5201 - Logiciels, applications, licences</i>	—	—	6 366 F	-2 200 F	4 166 F
<i>5290 - Autres immob. incorporelles</i>	947 190 F	778 865 F	769 715 F	100 000 F	2 595 770 F
<i>5620 - Subventions communes</i>	—	—	4 599 980 F	—	4 599 980 F
Total dépenses	13 984 632 F	13 040 475 F	7 720 868 F	1 750 169 F	36 496 144 F
N on dépassement					7 646 136 F

Dans les grandes lignes, ces natures comptables correspondent aux dépenses suivantes:

- 5000: acquisition de la parcelle 3226 de la Commune de Bernex (2'126 m2) en vue de renforcer les valeurs naturelles dans le périmètre élargi du bois des Mouilles.
- 5010: il s'agit pour l'essentiel des études trams. Afin d'uniformiser la comptabilisation de ces études, le DCTI a proposé de les rattacher à la

loi H 1 50 (loi sur le réseau des transports publics). De ce fait, des extournes ont été comptabilisées, générant des écritures négatives en 2010 et 2011.

- 5020: travaux d'aménagement au bord du lac et de protection des biens, revitalisation de sites protégés, aménagements extérieurs divers.
- 5040: travaux d'entretien des débarcadères CGN, propriété de l'Etat de Genève.
- 5061: il s'agit du remplacement et du maintien du parc de mobiliers, équipements, machines et véhicules (voir point 4.1 ci-après).
- 5062: acquisition de matériels informatiques métier tels que tablettes de relevés et ordinateurs métiers (aucun achat bureautique).
- 5201: achats de logiciels métier (modélisation et calculs hydrauliques) pour 2 200 F, extournés en 2011 en vertu du principe d'échéance car ils concernent le nouveau crédit de programme 2011-2014.
- 5290: immobilisations incorporelles relatives aux dépenses liées à la mensuration officielle.
- 5620: subventions aux communes pour le renouvellement et l'adaptation du réseau secondaire des eaux usées.

3.2) Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					225 000 F
<i>6300 - Subventions Confédération</i>	21 000 F	186 884 F	74 925 F	—	282 809 F
<i>6353 - Subventions autres entreprises privées</i>	0 F	0 F	261 990 F	—	261 990 F
Total recettes	21 000 F	186 884 F	336 915 F	—	544 799 F
Dépassement					319 799 F

4) Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend les types d'investissement suivants :

- Équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.).
- Constructions.
- Systèmes informatiques.

4.1) Équipements

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
<i>Équipements</i>					
Crédit voté					22 697 680 F
Dépenses	6 580 492 F	4 768 413 F	3 777 521 F	873 402 F	15 999 827 F
Non dépassement					6 697 853 F

Recettes prévues					—
Recettes	—	—	261 990 F	—	261 990 F
Dépassement					261 990 F

Les principales réalisations effectuées entre 2008 et 2010 concernent les thématiques suivantes :

- *Mobilité*

- Extension des équipements en matière de signaux lumineux (contrôleurs de carrefours, boîtes lumineuses, etc.): 5.3 millions de francs.
- Équipements en matière de sécurité routière (clignotants pour traversées piétonnes dans le cadre d'aménagements de voirie sécurisés, caméras de surveillance des feux, cabines radar, etc.): 2.2 millions de francs.
- Signaux relevant de l'ordonnance fédérale sur la signalisation routière (OSR), posés sur le domaine public: 2.1 millions de francs.
- Suite à un rapport de la Commission Externe d'Évaluation des Politiques Publiques (CEPP), renouvellement des équipements de signaux lumineux, tels que les armoires de carrefours, en vue de mettre en œuvre toute mesure permettant d'améliorer la vitesse commerciale des transports publics: 1.5 millions de francs.
- Mise en place de mesures routières sur le réseau, création de parkings et achat de panneaux à messages variables dans le cadre de l'Euro 2008: 0.6 million de francs.
- Renouvellement des boîtes à feux: 0.4 million de francs.

- *Environnement*

- Remplacement d'appareils de mesure scientifiques, de matériels nécessaires à l'activité de contrôle des services de l'environnement et de mobiliers spécifiques tels que des armoires de stockage de produits dangereux et toxiques: 1 million de francs.

- *Nature et paysage*

- Maintien du parc véhicules et remplacement de mobiliers, équipements et matériels existants (dégrilleur, faucheuses, remorque, tondeuse, tablettes de relevé, bennes, scies): 1.4 millions de francs.

- *Agriculture*

- Remplacement de matériels de laboratoire, remplacement et amélioration de matériels de vinification (pompe, cuve, barrique): 0.1 million de francs.

- *Eau*

- Équipements de laboratoire nécessaires aux contrôles des eaux en application des annexes 1, 2 et 3 de l'ordonnance fédérale sur la protection des eaux et renouvellement du parc de pluviomètres, limnimètres et débitmètres: 0.6 million de francs.
- Remplacements de véhicules: 0.1 millions de francs.

- *Aménagement du territoire*

- Réfection de la réception et extension du parc de bureaux: 0.05 million de francs.

- *Divers*

- Plan mobilité de l'administration cantonale: 0.1 million de francs.
- Matériel et bureau: 0.07 millions de francs.
- Optimisation cantonale de la fonction de maintenance qui s'est traduit par l'adaptation de locaux, le renouvellement de machines et matériels de l'administration en vue du transfert d'ateliers (notamment menuiserie et mécanique de précision) et l'installation de collaborateurs à l'arsenal cantonal: 0.3 million de francs.

4.2) *Constructions*

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Constructions					
Crédit voté					18 332 500 F
Dépenses	6 456 951 F	7 459 067 F	-1 447 345 F	778 967 F	13 247 639 F
Non dépassement					5 084 861 F

Les principales réalisations effectuées entre 2008 et 2010 concernent les thématiques suivantes :

- *Nature et paysage*

- Rehaussement de digues, amélioration de places à terre, de plateformes et de pontons, extension de débarcadères: 2.5 millions de francs.

- Aménagements extérieurs liés à la réfection de chemins forestiers, au rétablissement des bords de route, au remplacement de passerelles sur des chemins pédestres, au remplacement et à la régénération de plantations et de la chênaie: 2.5 million de francs.
- Revitalisation des sites protégés et mesures paysagères en ville et en milieu rural: 4 millions de francs.
- Travaux d'aménagement au bord du lac (chaînes d'amarrage, station de pompage, estacades, rampes, portails de sécurité, balisages, platelages, dégâts bise): 3.6 millions de francs.

- *Eau*

- Travaux d'aménagement de protection de biens (notamment suite à l'érosion d'un ouvrage ou d'un terrain): 0.5 million de francs.

4.3) Systèmes informatiques

Systèmes informatiques	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					2 122 100 F
Dépenses	947 190 F	812 996 F	790 713 F	97 800 F	2 648 698 F
Dépassement					- 526 598 F

Recettes prévues					225 000 F
Recettes	21 000 F	186 884 F	74 925 F	—	282 809 F
Dépassement					57 809 F

Les principales réalisations effectuées entre 2008 et 2010 concernent la thématique suivante:

- *Mensuration officielle*

- Renouvellement et mise à jour périodique des données de la mensuration officielle (y compris le développement de la 3ème dimension et la mise en œuvre de la plate-forme INTERLIS qui est une interface utilisée pour l'échange d'informations avec la Confédération): 2.2 millions de francs.

Ces investissements ont bénéficié de subventions de la Confédération à hauteur de 0.3 million de francs.

- Renouvellement des orthophotographies et des modèles numériques d'altitude du canton: 0.3 million de francs.

5) Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le crédit de programme 2008-2010 prévoyait une subvention d'investissement en faveur de la Compagnie Générale de la Navigation sur le Lac Léman S.A.. Finalement, seules des subventions en faveur des communes genevoises dans le cadre du traitement des eaux usées ont été effectivement versées:

<i>Bénéficiaires</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
CGN	—	—	—	—	—
Communes	—	—	4 599 980 F	—	4 599 980 F
Total	—	—	4 599 980 F	—	4 599 980 F

5.1) Compagnie Générale de Navigation sur le lac Léman S.A. (CGN)

<i>CGN</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					990 000 F
Dépenses	—	—	—	—	—
Non dépassement					990 000 F

La loi 10135 prévoyait l'octroi d'une subvention annuelle d'investissement en faveur de la CGN pour l'entretien des débarcadères. Or, ces derniers appartenant à l'Etat de Genève, il n'y a pas eu lieu de verser de subvention d'investissement. Les travaux de réfection des débarcadères (platelage, barrières, peinture, pieux de choc, passerelle), qui se sont élevés entre 2008 et 2010 à 0.5 millions de francs, sont dorénavant comptabilisés dans la catégorie « constructions » (rubrique 5040).

5.2) Services industriels de Genève (SIG)

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
<i>Communes</i>					
Crédit voté					—
Dépenses	—	—	4 599 980 F	—	4 599 980 F
Dépassement					4 599 980 F

Jusqu'au 1^{er} janvier 2008, date du transfert d'actifs SIG, l'Etat de Genève disposait d'un financement spécial intitulé « Fonds cantonal d'assainissement des eaux ». Il s'agissait d'un fonds alimenté par la taxe d'épuration des eaux et qui permettait notamment de verser une participation aux communes pour l'entretien et le développement du réseau secondaire.

Suite à l'audit des comptes 2009 par l'inspection cantonale des finances, ces subventions sont désormais comptabilisées en tant que subventions d'investissement, activées au bilan et amorties par l'Etat sur 60 ans, dès lors qu'elles portent sur des actifs existants. En outre, comme les actifs existants sont à renouveler ou à adapter, il convenait que ces subventions d'investissements émargent au crédit de programme 2008-2010.

6) Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis technique financier



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de l'intérieur et de la mobilité (DIM).

- Objet :

Projet de loi de bouclage de la loi 10135 ouvrant un crédit de programme de 44 142 280 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département du territoire.

- Financement :

Le projet de loi de bouclage présente une économie brute de 7 646 136 F.

Pour un montant total voté de 44 142 280 F, les dépenses brutes effectives à la charge de l'Etat de Genève s'élèvent à 36 496 144 F.

Les subventions (ou recettes), estimées à 225 000 F lors du vote de la loi, ont été reçues pour un montant de 544 799 F.

- Annexes au projet de loi :

Préavis technique financier.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 02 février 2012

Signature du responsable financier : Vincent MOTTET

2. Approbation / Avis de la Direction Générale des Investissements (DGI/DCTI)

Genève, le : 7.2.2012

Signature du responsable financier :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 7.2.2012

Visa du département des finances :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs définitif.

PL 10938**Projet de loi**

de bouclement de la loi 10136 ouvrant un crédit de programme de 3 510 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département de la solidarité et de l'emploi

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi n° 10136 ouvrant un crédit de programme de 3 510 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département de la solidarité et de l'emploi, du 14 décembre 2007 se décompose de la manière suivante:

• montant brut voté	3 510 000 F
• dépenses brutes réelles	2 921 299 F
• non dépensé	588 701 F

Art. 2 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Les subventions fédérales prévues dans la loi n° 10136, estimées à 750 000 F, sont de 64 764 F, soit inférieures au montant voté de 685 236 F.

² Les subventions accordées prévues dans la loi 10136 pour un montant de 2 670 000 F, sont de 2 664 341 F, soit inférieures au montant voté de 5 659 F.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Introduction

Le présent bouclement a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06)

La loi avait pour but le remplacement et le renouvellement des équipements pour l'ensemble du département, d'immobilisations qui figuraient au bilan de l'Etat de Genève.

Il était admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur trois ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers étaient déterminants. Par conséquent, il n'était pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Au terme des trois années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui auraient été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2010 ont été comptabilisés sur l'exercice suivant (2011).

La loi 10136 du 14 décembre 2007 ouvrait un crédit d'investissement de 3 510 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département de la solidarité et de l'emploi. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	3 510 000 F
– Dépenses brutes	2 921 299 F
– Non dépensé	588 701 F

2) Description générale du crédit de programme

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Ce crédit de programme a servi à financer d'une part des investissements dans les ateliers des établissements accueillant des personnes handicapées (EPH) et les établissements publics pour l'intégration (EPI) et, d'autre part, l'entretien et le renouvellement du mobilier et des équipements pour l'ensemble du département de la solidarité et de l'emploi (DSE). Il était également affecté à la mise à niveau des équipements informatiques des offices régionaux de placement (ORP) part fédérale, une recette étant perçue de la Confédération pour un montant équivalent à ces dépenses.

2.2) Rappel du périmètre

Le périmètre couvert par ce crédit de programme regroupe l'ensemble des services du Département de la solidarité et de l'emploi ainsi que les ateliers EPH et EPI. Ce périmètre est resté identique sur la période 2008-2010.

2.3) Atteintes des objectifs

Les objectifs fixés dans la loi 10136 ont été atteints.

3) Synthèse des investissements entre 2008 et 2010

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme 2008-2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					3 510 000 F
Dépenses	906 662 F	953 881 F	1 047 641 F	13 115 F	2 921 299 F
Non dépassement					588 701 F

Recettes attendues					750 000 F
Recettes		64 764 F			64 764 F
Non dépassement					685 236 F

Les principales dépenses effectuées sur le crédit de programme 2008-2010 sont :

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					3 510 000 F
<i>5061-62 - mobilier, équipement, machines, véhicules <u>et</u> systèmes informatiques</i>	21 400 F	64 764 F	157 679 F	13 115 F	256 958 F
<i>5600 - Subventions Confédération et entreprises fédérales</i>	495 262 F	499 117 F	499 962 F		1 494 341 F
<i>5640 - Subvention entreprises publiques</i>	390 000 F	390 000 F	390 000 F		1 170 000 F
Total dépenses	906 662 F	953 881 F	1 047 641 F	13 115 F	2 921 299 F
Non dépassement					588 701 F

Les explications sont données au point 4 ci-après

3.2) Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					750 000 F
6300		64 764 F			64 764 F
Total recettes		64 764 F			64 764 F
Non dépassement					685 236 F

Une subvention fédérale de 64 764 F a été reçue dans le cadre de la remise à niveau des équipements informatiques des offices régionaux de placement, permettant de couvrir intégralement les dépenses engagées à ce titre.

4) Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend le type d'investissement suivant :

- Équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.) et systèmes informatiques.

4.1) Équipements et Systèmes informatiques

<i>Équipements</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					840 000 F
Dépenses	21 400 F	64 764 F	157 679 F	13 115 F	256 958 F
Non dépassement					583 042 F

Recettes Prévues					750 000 F
Recettes		64 764 F			64 764 F
Non dépassement					685 236 F

Les renouvellements ont porté sur l'achat de matériel, d'équipement et divers mobiliers pour l'ensemble du département.

Les projets de l'ORP financés à 100% par la Confédération, concernent du mobilier mais aussi le maintien et la modernisation des outils informatisés de pilotage et de gestion du chômage.

5) Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme comprend les subventions d'investissement suivantes :

<i>Bénéficiaires</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
EPI	390 000 F	390 000 F	390 000 F		1 170 000 F
Ateliers EPH	495 262 F	499 117 F	499 962 F		1 494 341 F
Total	885 262 F	889 117 F	889 962 F		2 664 341 F

5.1) Bénéficiaire EPI

<i>Bénéficiaire</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					1 170 000 F
Dépenses	390 000 F	390 000 F	390 000 F		1 170 000 F
Non dépassement					—

Les dépenses ont permis le renouvellement du mobilier et de l'électroménager des appartements pour résidents, le remplacement de matériel et d'équipement du secteur de la restauration, le renouvellement du matériel audiovisuel et informatique, ainsi que des logiciels.

5.2) *Bénéficiaire Atelier EPH*

<i>Bénéficiaire</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					1 500 000 F
Dépenses	495 262 F	499 117 F	499 962 F		1 494 341 F
Non dépassement					5 659 F

Les dépenses ont permis le renouvellement du mobilier et de l'électroménager des appartements pour résidents, le remplacement de matériel et d'équipement du secteur de la restauration, le renouvellement du matériel audiovisuel et informatique, ainsi que des logiciels.

6) Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis technique financier



REPUBLIQUE ET
CANTON DE GENEVE

PREAIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département de la solidarité et de l'emploi (DSE).

- Objet :

Projet de loi de bouclage de la loi 10136 ouvrant un crédit de programme de 3 510 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département de la solidarité et de l'emploi.

- Financement :

Le projet de loi de bouclage présente une économie brute de 588 701 F.

Pour un montant total voté de 3 510 000 F, les dépenses brutes effectives à la charge de l'Etat de Genève s'élèvent à 2 921 299 F.

Les subventions (ou recettes), estimées à 750 000 F lors du vote de la loi, ont été reçues pour un montant de 64 764 F.

- Annexes au projet de loi :

Préavis technique financier.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 2.2.2012

Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis de la Direction Générale des Investissements (DGI/DCIT)

Genève, le : 7.2.2012

Signature du responsable financier :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 7.2.2012

Visa du département des finances :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs définitif.

PL 10939**Projet de loi**

de bouclement de la loi 10137 ouvrant un crédit de programme de 3 639 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département de l'économie et de la santé

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi n° 10137 du 14 décembre 2007 se décompose de la manière suivante :

Montant brut voté (y compris renchérissement estimé)	3 639 000 F
Dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel)	3 428 568 F
Non dépensé	210 431 F

Art. 2 Subventions d'investissement attendues et accordées

Les subventions accordées prévues dans la loi 10137 pour un montant de 2 229 000 F, sont de 2 227 299 F, soit inférieures au montant voté de 1 701 F.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Introduction

Le présent bouclement a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06)

La loi avait pour but le remplacement et le renouvellement d'immobilisations qui figuraient au bilan de l'Etat de Genève.

Il était admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur trois ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers étaient déterminants. Par conséquent, il n'était pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Au terme des trois années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2010 ont été comptabilisés sur l'exercice suivant (2011).

La loi 10137 du 14 décembre 2007 ouvrait un crédit de programme de 3 639 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destinés à divers investissements liés du département de l'économie et de la santé devenu depuis le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé.

Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	3 639 000 F
– Dépenses brutes	3 428 568 F
– Non dépassement	210 431 F

2. Description générale du crédit de programme

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Ce projet de loi mettait à disposition du département les moyens financiers pour les investissements suivants :

- véhicules et matériels de transport
- mobilier, machines, matériel de bureau
- appareils scientifiques
- appareils de bureau électriques ou mécanique
- équipements et entretien de bâtiments pour les cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana.

2.2) Rappel du périmètre

Ce crédit de programme concernait les besoins en investissement du département des affaires régionales, de l'économie et de la santé ainsi que ceux des cliniques genevoises de Joli-Mont et de Montana.

3. Synthèse des investissements entre 2008 et 2010

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme 2008-2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					3 639 000 F
Dépenses	513 963 F	1 299 085 F	1 543 552 F	71 967 F	3 428 568 F
Non dépasement					210 431 F

Recettes attendues					
Recettes					
Non dépasement					

Les principales dépenses effectuées sur le crédit de programme 2008-2010 sont :

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					3 639 000 F
<i>5061 - Mobilier, équipement, machines, véhicules</i>	75 158 F	611 134 F	485 301 F	26 737 F	1 198 331 F
<i>5062 - Informatique et télécommunication</i>	—	2 937 F	—	—	2 937 F
<i>5641 - Subvention entreprises publiques</i>	438 805 F	685 012 F	—	—	1 123 818 F
<i>5642 - Subvention autres entreprises publiques</i>	—	—	1 058 251 F	45 230 F	1 103 481 F
Total dépenses	513 963 F	1 299 085 F	1 543 552 F	71 967 F	3 428 568 F
Non dépassement					210 431 F

3.2) Recettes

Aucune recette n'était prévue dans ce crédit de programme.

4. Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend le type d'investissement suivant :

- Véhicules et matériels de transport;
- Mobilier, machine et matériel de bureau;
- Appareils scientifique;
- Appareils de bureau électriques ou mécaniques

4.1) Équipements

<i>Équipements</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					1 410 000 F
Dépenses	75 158 F	614 072 F	485 301 F	26 737 F	1 201 269 F
Non dépassement					208 730 F

Ce crédit de programme a permis notamment de renouveler :

4.1.1 *Les véhicules et matériels de transport*

Ce crédit programme a permis de procéder au remplacement des éléments suivants :

- deux véhicules au service de la consommation et des affaires vétérinaire
- un fourgon à la fourrière;
- une remorque à la fourrière;
- un véhicule au service du commerce;
- la radio commande de la grue du camion de la métrologie.

Le montant global de ces dépenses s'est élevé à 154 615 F.

4.1.2 *Le mobilier, machine et matériel de bureau*

Ce crédit programme a permis le renouvellement et l'acquisition de mobilier, machines et matériel de bureau pour l'ensemble des directions et services du département à hauteur d'un montant de 170 025 F.

4.1.3 *Les appareils scientifiques*

Ce crédit programme a permis le renouvellement des équipements scientifiques du service de la consommation et des affaires vétérinaires à hauteur d'un montant de 876 628 F.

4.1.4 *Les appareils de bureau électriques ou mécaniques*

Il était prévu dans ce crédit programme l'acquisition d'un scanner performant pour le registre du commerce pour un montant de 13 000 F. Après examen, cette acquisition s'apparentait plus à un équipement informatique,

raison pour laquelle son achat s'est effectué par le biais de l'enveloppe du crédit informatique départemental.

Les montants dépensés pour chaque domaine se décomposent de la manière suivante :

	Budget voté	Dépenses réalisées
Véhicules	90 000 F	154 616 F
Mobilier, machines	307 000 F	170 025 F
Appareils scientifiques	1 000 000 F	876 628 F
Appareils de bureau	13 000 F	—
	1 410 000 F	1 201 269 F

5. Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme comprend les subventions d'investissement suivantes :

<i>Bénéficiaires</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana	438 805 F	685 012 F	1 058 251 F	45 230 F	2 227 299 F
Total	438 805 F	685 012 F	1 058 251 F	45 230 F	2 227 299 F

5.1) Cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana

Cliniques genevoises de Joli-Mont et Montana	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					2 229 000 F
Dépenses	438 805 F	685 012 F	1 058 251 F	45 230 F	2 227 299 F
Non dépassement		-			1 701 F

Dans le cadre de la subvention d'investissement octroyée aux cliniques de Joli-Mont et de Montana, ce crédit de programme était prévu pour financer les équipements et l'entretien des bâtiments permettant :

- de garantir la sécurité des patients et du personnel;
- d'assurer la conformité légale des installations aux normes cantonales et fédérales;
- d'économiser de l'énergie dans un but écologique et économique;
- de prévenir les risques financiers liés à des dégradations de bâtiments et d'installations;
- d'adapter les offres thérapeutiques aux besoins hospitaliers du canton.

Le montant total des dépenses s'est élevé à 2 227 299 F dont 932 046 F en faveur de la clinique de Joli-Mont et 1 295 253 F en faveur de la clinique de Montana.

Les principales dépenses concernant :

a) Clinique de Joli-Mont :

- remplacement des canalisations;
- changement d'un ascenseur;
- remplacement des stores;
- remplacement du carrelage de la cuisine et de la tisanerie;
- réfection du salon de coiffure;
- mise en passe des clés d'entretien d'immeuble;
- rénovation des chambres des patients;
- acquisition de lits électriques et de matelas médicaux;

b) Clinique de Montana :

- rénovation du bâtiment nord;
- remplacement de l'équipement de radiologie;
- isolation thermique des bâtiments;
- remplacement de l'alarme incendie;
- installation de panneaux solaires;
- rénovation des installations sanitaires;
- rénovation des bureaux d'admission des patients;
- réfection des toitures du bâtiment principal;
- réfection des balcons.

6. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis technique financier



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES).

- ♦ Objet:

Projet de loi de bouclement de la loi 10137 ouvrant un crédit de programme de 3 639 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés du département de l'économie et de la santé.

- ♦ Financement:

Le projet de loi de bouclement présente une économie brute de 210 431 F.

Pour un montant total voté de 3 639 000 F, les dépenses brutes effectives à la charge de l'Etat de Genève s'élèvent à 3 428 568 F.

Aucunes subventions ou recettes diverses n'ont été perçues.

- ♦ Annexes au projet de loi:

Préavis technique financier.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 6 février 2012

Signature du responsable financier :

Dominique RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

2. Approbation / Avis de la Direction Générale des Investissements (DGI/DCTI)

Genève, le : 7.2.2012

Signature du responsable financier :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 07.02.2012

Visa du département des finances :

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du présent d'un projet de loi de bouclement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de vérifier les dépenses et d'en assurer la responsabilité.

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs définitif.

PL 10940**Projet de loi**

de bouclement de la loi 10138 ouvrant un crédit de programme de 274 877 575 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné aux travaux de maintenance et de rénovation des bâtiments

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi n° 10138 du 14 décembre 2007 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté	274 877 575 F
• dépenses brutes réelles	247 965 599 F
• non dépensé	26 911 976 F

Art. 2 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Les subventions fédérales prévues dans la loi n° 10138, estimées à 500 000 F, sont de 3 029 994 F, soit supérieures au montant voté de 2 529 994 F.

² Les subventions accordées prévues dans la loi n° 10138 pour un montant de 1 000 000 F, sont de 1 565 157 F, soit supérieures au montant voté de 565 157 F.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Introduction

Le présent bouclement a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06)

La loi était destinée aux travaux de maintenance et rénovation des bâtiments.

Il était admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur trois ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers étaient déterminants. Par conséquent, il n'était pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Au terme des trois années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2010 ont été comptabilisés sur l'exercice suivant (2011).

La loi n°10138 du 14 décembre 2007 ouvrait un crédit d'investissement destiné aux travaux de maintenance et rénovation des bâtiments. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	274 877 575 F
– Dépenses brutes	<u>247 965 599 F</u>
– Non dépensé	26 911 976 F

2) Description générale du crédit de programme

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Le présent crédit de programme, traite des investissements destinés à la maintenance et à la rénovation des bâtiments. Sa durée de validité est fixée à 3 ans et couvre la période 2008 - 2010.

Pour mémoire, la répartition du présent crédit de programme était fondée sur une estimation des besoins d'investissements et des priorités. Cette répartition était cependant susceptible d'évoluer dans le temps en fonction d'événements nouveaux qui peuvent rendre nécessaire une réallocation des ressources budgétaires, dans la limite du crédit global accordé.

2.2) Rappel du périmètre

Les travaux réalisés en 2008 et 2009 ainsi que ceux prévus jusqu'à fin 2010 représentent environ 960 chantiers répartis sur 300 adresses différentes (plusieurs chantiers peuvent être ouverts à la même adresse sur les 3 ans, spécialement dans les bâtiments importants).

Nous relevons deux volets majeurs de travaux d'investissement :

1. «Maintenance en état du parc» : ce volet comprend les travaux utiles à la conservation de l'état du parc des bâtiments et leur valeur patrimoniale.
2. «Demandes des départements» : ce volet comprend les travaux demandés par les départements pour répondre à de divers besoins.

Le premier volet d'investissements est identifié par les ingénieurs et architectes HES spécialisés de l'office des bâtiments du DCTI et concerne les travaux minimums pour maintenir le parc immobilier en l'état et l'adapter aux nouvelles normes techniques de la construction (sécurité incendie, normes de la construction, normes environnementales, etc.).

Le deuxième volet d'investissements concerne les demandes des départements dont les travaux répondent à des besoins d'organisation et d'adaptation pour l'application de nouvelles lois ou règles définies

2.3) Atteintes des objectifs

Les dépenses réelles du crédit de programme 2008-2010 sont légèrement en dessous du crédit initialement voté (- 9,8%). Ce taux de réalisation correct, mais pas optimal, est imputable à plusieurs facteurs dont :

- la mise en œuvre et l'apprentissage du nouveau système de crédit programme sur 3 ans, qui s'est traduit par une montée en puissance progressive durant la période 2008-2010;
- le décalage et la poursuite de certains projets sur le crédit programme 2011-2014;
- les réductions linéaires des investissements opérées en 2008 et en 2009 qui ont freiné les dépenses;
- une planification liée à des demandes départementales tardives;
- une organisation du travail qui était en cours d'optimisation (réorganisation de l'office des bâtiments effective depuis début 2009) et qui a nécessité un temps de consolidation;
- un engagement de ressources humaines (RH) opéré courant 2009 avec une difficulté à recruter les profils adéquats;
- des exigences patrimoniales contraignantes.

3) Synthèse des investissements entre 2008 et 2010

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme 2008-2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					274 877 575 F
Dépenses	53 676 220 F	58 216 624 F	115 519 100 F	20 553 655 F	247 965 599 F
Non dépassement					26 911 976 F

Recettes attendues					500 000 F
Recettes	56 500 F	2 973 494 F	—	—	3 029 994 F
Dépassement					2 529 994 F

Comme précisé au point 2, 960 chantiers ont été menés dans le cadre de ce crédit de programme. Parmi ceux-ci, 45 ont engendré des dépenses nettes supérieures à 1 million de francs pour un total de 134,5 millions de francs environ. Les autres chantiers induisent des dépenses nettes globales de 110,5 millions de francs environ.

CHANTIERS > 1 000 000 F	DESCRIPTIONS	DEPENSES
Commande 2007 reportées sur 2008	Commandes 2007 reportées sur 2008	3 057 043 F
Ansermet quai Ernest- 30 - Sciences II	Divers déblocages	1 028 969 F
Lézards ch. des 24 - CO du Renard	Réfection peinture classes, luminaires, sol	1 043 763 F
Vieux chemin d'Onex - CO Saussure	Remplacement monobloc Aula et locaux divers	1 048 865 F
Bois-Caran 40 chemin de, CO Bois-Caran	Réfection des salles de cours 201;205;206;210;217;221 ;223;224	1 073 974 F
Drize 8 route de, CO Drize	Centrale photovoltaïque sur la toiture - Étude et réalisation	1 101 045 F
Gazomètres 7 rue des	Réf 1232, Transformations internes : bureaux, salles de cours, ateliers.	1 101 493 F
Bertrand av. Louis 38 - CEPTA - E T Mécanique	Renforcement tôle par Sarnafil sur toiture ateliers, joints verrières panneaux solaires et vitrages isolants	1 148 808 F
Aéroport 11 route de l', PSI - Poste de police de l'Aéroport	Transformation et aménagement des locaux existants	1 196 110 F
Granges 2 rue des	Réfection appartement 1er.	1 207 339 F
Pont-Butin 43 route du, Ecole d'horlogerie	Transformations pour DIP-Pôles	1 210 573 F

Carl-Vogt 102 boulevard, Uni Mail	IUFE Fourniture et pose de pavillons provisoires	1 238 961 F
Bougeries 15 chemin des, EEJE Ecole d'Educateurs-trices du jeune enfant	réf. 1188, Aménagement spécifique pour DIP	1 261 081 F
Saint-Jean rue de 62 - CEC N. Bouvier	Travaux de sécurité aula + portes extérieures	1 306 478 F
Hôtel-de-Ville 2 rue de l' / Fazy 1 rue Henri-, Hôtel de Ville	Transformation de la salle du conseil d'état	1 332 774 F
Veyrier 86 rte de, SAN	Travaux urgents d'accréditation halle technique	1 340 372 F
Cheval-Blanc	Aménagement du rez après départ ex économat	1 378 391 F
Drize 7 rte de, Battelle Bâtiment F HEG	Transformation du 3ème étage	1 383 510 F
Pailly avenue du 11 - Stade de Balexert	Rénovation bâtiment administratif, vestiaire, restaurant, terrain synthétique, grillages et drainages	1 425 656 F
Poussy chemin de 3 - Tattes	Réfection des stores, des toitures et des joints de façades	1 481 216 F
Lyon rue de 58 - Centre de Geisendorf	Diverses menuiseries extérieures et serrurerie.	1 522 066 F
Pailly 1 avenue du, Villa Pailly	Agrandissement et transformation pour CMP	1 556 832 F
Divers sites, Subvention à l'ONU	Subvention aux travaux de sécurité	1 565 157 F
Pinchat 22 chemin de, 22 Pinchat	Sous-sol - réaménagement P/ GAP	1 651 245 F
Bougeries ch. des 15 - EEJE Ecole d'Educateurs-trices du jeune enfant	Peintures, sols classes, menuiserie, luminaires, carrelage classe sous - sol	1 656 675 F
Louis-Bertrand 38 avenue - CEPTA et école de	Transformations des CEPTA pour DIP-Pôles	1 757 667 F

mécanique		
Voltaire rue 21 - Collège Voltaire	Réfection de salles de cours	1 759 307 F
Prairie 4 rue de la, HEAD	Infrastructure et travaux préparatoires pour le pavillon de l'école d'art et de design (location financement)	1 798 221 F
Base 24 route de, Collège Aimée Stitelmann	Centrale photovoltaïque sur la toiture - Étude et réalisation	1 883 818 F
Lyon 20 rue de, CFPAA annexe Wenger	Aménagement du CFP	2 042 572 F
Cologne 3-5 Quai de - Exploitation Genève-Plage	Travaux urgents de remise en état du carrelage de la piscine, suite sinistre gel	2 154 640 F
Olliquettes 4 chemin des, square Lancy	Projet pilote Oleg	2 224 844 F
Grandes-Communes 20 avenue des, CO Grandes- Communes	2ème étape - Réfection complète salles de cours et couloir - 1er et 2ème	2 233 622 F
Vogt- Carl bd. 17-19 - Hôtel de Police	Aménagement et réaménagement des étages en coordination avec les travaux de rénovation	2 364 221 F
Hôtel-de-Ville rue de l' 14	Plan directeur pour travaux de transformation étage par étage	2 395 552 F
CO Florence, chemin du Velours 16	Agrandissement et rénovation	20 145 989 F
Bougeries ch. des 15 - EEJE Ecole d'Educateurs-trices du jeune enfant	Réfection selon EPIQR, façades	3 378 802 F
Foron 43 chemin du, CO Foron	Amiante, assainissement	3 660 519 F
Battelle, chaufferie et cabine BT centralisée		4 133 065 F

Champ-Dollon 22 ch. de, Prison de Champ-Dollon	Rénovation cellulaires	4 668 743 F
Joli-Mont 15A avenue de, CO Coudriers	Désamiantage aile Jura	5 373 117 F
Ternier 18 chemin Gérard de, CEPTA	Transformations des CEPTA pour DIP-Pôles	5 544 815 F
Candolle 5 rue De, UNI Bastions, bâtiment central	Transformations intérieures et rafraichissement façade, projet initial	5 685 866 F
Ferney 106, La Pastorale	Rénovation et extension	8 747 443 F
Annevelles 1-3 chemin / Chancy 6B route de, Bâtiment Annevelles	Travaux de transformations, mise en place du Tribunal Pénal+Reprise des travaux de transformations engagés par la banque CBH.	18 239 049 F
Total		134 510 268 F

Le crédit de programme comporte également 912 objets d'un montant inférieur à 1 000 000 F.

Répartition des dépenses nettes par département et subventionné :

Département	Projet de moins de 1mio	Projet de plus de 1mio
CHA	2 621 176 F	9 954 782 F
DARES	2 116 384 F	
DCTI	10 915 380 F	9 681 907 F
DF	2 435 588 F	
DIM	2 854 795 F	
DIP	50 283 618 F	69 050 655 F
DSE	1 514 663 F	1 332 774 F
DSPE	15 286 143 F	9 569 446 F
PJ	2 911 356 F	18 239 049 F
UNI	19 486 233 F	15 116 498 F
Subventions ONU		1 565 157 F
Total	110 425 337 F	134 510 268 F

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					274 877 575 F
5040- Bâtiments	52 631 220 F	57 747 587 F	115 500 176 F	20 521 459 F	246 400 442 F
5641- Subventions/ Entreprises publiques/ Cercle consolidation	1 045 000 F	469 038 F	—	—	1 514 038 F

5663-Subventions/Autres organisations privées à but non lucratif	—	—	18 923 F	32 196 F	51 119 F
Total dépenses	53 676 220 F	58 216 624 F	115 519 100 F	20 553 655 F	247 965 599 F
Non Dépassement					26 911 976 F

3.2) Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					500 000 F
6300-Subventions/Confédération et entreprises fédérales	56 500 F	500 000 F	—	—	556 500 F
6341-Subventions/Entreprises publiques/Cercle consolidation	—	2 395 000 F	—	—	2 395 000 F
635-Subventions/Autres entreprises privées	—	78 494 F	—	—	78 494 F
Total recettes	56 500 F	2 973 494 F	—	—	3 029 994 F
Dépassement recette					2 529 994 F

Les subventions ont été reçues au titre des chantiers suivants :

2008	Les Tattes	56 500 F
2009	La Pastorale	500 000 F
2009	La Clairière	416 000 F
2009	CMU	1 979 000 F
2009	Uni Battelle	78 494 F
Total		3 029 994 F

4) Répartition du crédit de programme par type d'investissements

Le présent crédit de programme comprend uniquement des dépenses d'investissements du type construction.

5) Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme comprend les subventions d'investissement suivantes :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
<i>Bénéficiaires</i>					Cumul
ONU	1 045 000 F	469 038 F	18 923 F	32 196 F	1 565 157 F
Total	1 045 000 F	469 038 F	18 923 F	32 196 F	1 565 157 F

5.1) Bénéficiaire ONU

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
<i>ONU</i>					Cumul
Crédit voté					1 000 000 F
Dépenses	1 045 000 F	469 038 F	18 923 F	32 196 F	1 565 157 F
Dépassement					565 157 F

Une subvention d'investissement de 1,5 millions de francs environ a été accordée dans le cadre de ce crédit de programme, au titre d'une participation du DCTI aux travaux de sécurité périphériques des organisations internationales(ONU).

6) Conclusion

Certains chantiers en cours à fin 2010 n'ont pu être achevés au terme du crédit de programme 2008-2010. Afin de pouvoir les terminer, ces projets ont été repris dans le crédit de programme 2011-2014 qui se voit grevé par des dépenses supplémentaires imprévues. Le financement de ces dépenses nécessite un report du budget non dépensé (27 millions) à fin 2010 sur la période 2011-2014. A cet effet, une demande de crédit complémentaire sera déposée après le boucllement de la présente loi.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis technique financier



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI/OBA).

- Objet :

Projet de loi de bouclement de la loi n° 10138 ouvrant un crédit de programme de 274 877 575 F; pour les exercices 2008 à 2010, destiné aux travaux de maintenance et rénovation des bâtiments.

- Financement :

Le projet de loi de bouclement présente une économie brute de 26 911 976 F.

Pour un montant total voté de 274 877 575 F, les dépenses brutes effectives à la charge de l'Etat de Genève s'élèvent à 247 965 599 F.

Les subventions (ou recettes), estimées à 500 000 F lors du vote de la loi, ont été reçues pour un montant de 3 029 994 F.

- Annexes au projet de loi :

Préavis technique financier.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 7.2.2012

Signature du responsable financier:

2. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 7.7.2012

Visa du département des finances :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs définitif.

PL 10941**Projet de loi**

de bouclement de la loi 10139 ouvrant un crédit de programme de 108 170 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné aux travaux de construction, d'aménagement et d'entretien structurel des ouvrages routiers propriété de l'Etat de Genève ainsi que pour diverses subventions d'investissement à des collectivités publiques et à des organismes internationaux

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi n° 10139 du 14 décembre 2007 se décompose de la manière suivante:

• montant brut voté	108 170 000 F
• dépenses brutes réelles	89 398 945 F
• non dépensé	18 771 055 F

Art. 2 Subventions fédérales

¹ Les subventions fédérales prévues dans la loi n° 10139, estimées à 21 841 116 F, sont de 0 F, soit inférieures au montant voté de 21 841 116 F.

² Les subventions accordées prévues dans la loi n° 10139, estimées à 1 700 000 F, sont de 512 842 F, soit inférieures au montant voté de 1 187 158 F.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Introduction

Le présent bouclement a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06)

La loi avait pour but le remplacement, le renouvellement, la rénovation et la transformation d'immobilisations qui figuraient au bilan de l'Etat de Genève.

Il était admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur trois ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers étaient déterminants. Par conséquent, il n'était pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Au terme des trois années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2010 ont été comptabilisés sur l'exercice suivant (2011).

La loi 10139 du 14 décembre 2007 ouvrait un crédit d'investissement de 108 170 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné aux travaux de construction, d'aménagement et d'entretien structurel des ouvrages routiers propriété de l'Etat de Genève ainsi que pour diverses subventions d'investissement à des collectivités publiques et à des organismes internationaux. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	108 170 000 F
– Dépenses brutes	89 398 945 F
– Non dépassement	18 771 055 F

2) Description générale du crédit de programme

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Le but et les objectifs de la loi 10139 était de permettre à l'Office du génie civil du département des constructions et des technologies de l'information, de financer et de réaliser les prestations de sa compétence en vue de construire, d'aménager et d'entretenir structurellement les ouvrages routiers propriété de l'Etat de Genève, de remplacer les véhicules ou les engins nécessaires à l'entretien du réseau routier cantonal, ainsi que de verser diverses subventions d'investissement à des collectivités publiques et à des organismes internationaux.

En préambule, il convient de rappeler que, depuis le 1^{er} janvier 2008, date d'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière et de la répartition des tâches entre les cantons et la Confédération (RPT), cette dernière est devenue propriétaire de l'ensemble du réseau des routes nationales suisses et qu'à ce titre l'aménagement de ce réseau ainsi que son entretien relèvent de sa compétence exclusive.

D'autre part, l'activation des heures sur les investissements (CRAs), pour le temps consacré par les collaborateurs de l'office du génie civil aux projets concernés par cette loi, n'était pas prévue lors de l'établissement de la demande de crédit, mais a été prise en compte dès septembre 2009. De plus, s'agissant du premier crédit de programme à avoir été mis en œuvre, un certain temps a été nécessaire pour maîtriser ce nouvel outil, avec une montée en puissance au fil des années.

Ainsi, les prestations de l'Office du génie civil précitées, déclinées sur la base du catalogue des prestations (GPP/Gestion par prestations) sont les suivantes:

- Construction des routes nationales : Paiement en 2008 de prestations réalisées en 2007 (solde de facturation)
- Gros entretien des routes nationales : Paiement en 2008 de prestations réalisées en 2007 (solde de facturation)
- Construction des routes cantonales : Réaménagement de tronçons de routes y compris les frais d'acquisitions de terrains, les collecteurs d'évacuation des eaux de chaussées et les surfaces attenantes (talus, banquettes, etc.), réalisation de giratoires, d'aménagements en faveur des cyclistes et des piétons ainsi que d'aménagements de modération de trafic.
- Gros entretien des routes cantonales : Réfection des revêtements des chaussées avec cas échéant reprise de l'encaissement, réfection structurelle des ouvrages d'art (ponts, tunnels, murs de soutènement,

galeries, etc) avec cas échéant le renforcement de ceux-ci en vue de les adapter aux normes en vigueur en fonction notamment de l'augmentation des charges et de l'intensité du trafic.

- Réalisations d'infrastructures pour le réseau des transports publics : Adaptation et renouvellement des infrastructures du réseau des transports publics (lignes aériennes, voies trams, etc.); paiements aux TPG de la réfection des infrastructures existantes qu'ils assurent eux-mêmes.
- Remplacement de véhicules ou engins nécessaires à l'entretien du réseau routier cantonal: Les véhicules ou engins, dont le remplacement est souhaité pour des raisons de vétusté, sont présentés à la sous-commission technique de la Commission d'Achat des Véhicules de l'Etat (CAVE). Celle-ci établit ensuite un rapport à l'intention de la CAVE qui décide du bien fondé de cette demande.
- Subventions d'investissement versées: Subventions ou participations ponctuelles versées à des collectivités publiques ou à des organisations internationales en fonction notamment d'intérêts cantonaux à préserver.

2.2) Rappel du périmètre

Il n'y a pas eu de changement de périmètre intervenu au cours de l'exercice réalisé entre 2008 et 2010. Les divisions de l'époque, ayant réalisé les projets et travaux prévus dans la loi 10139 sont :

- La division des routes qui a réalisé environ pour 2,3 millions de francs de projets et travaux en 2008, environ 3,2 millions de francs en 2009 et environ 8,3 millions de francs en 2010 et 2011.
- La division des ouvrages d'art qui a réalisé environ pour 13,3 millions de francs de projets et travaux en 2008, environ 10,1 millions de francs en 2009 et environ 9,9 millions de francs en 2010 et 2011.
- La division de la voirie cantonale, qui a réalisé environ pour 9,8 millions de francs de projets et travaux en 2008, environ 12,8 millions de francs en 2009 et environ 19,7 millions de francs en 2010 et 2011.

2.3) Atteintes des objectifs

Les éléments prévus dans la loi initiale et décrits à l'article 2.1 ci-dessus, ont bien été réalisés en totale conformité avec ce qui était annoncé.

3) Synthèse des investissements entre 2008 et 2010

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme 2008-2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					108 170 000 F
Dépenses	25 327 482 F	26 124 271 F	33 064 659 F	4 882 533 F	89 398 945 F
Non dépassement					18 771 055 F

Recettes prévues					21 841 116 F
Recettes	4 557 546 F	5 228 870 F	—	- 9 786 416 F	—
Non dépassement					21 841 116 F

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					108 170 000 F
5010 - Routes et voies de communication	24 575 740 F	24 826 755 F	30 543 486 F	2 801 929 F	82 747 909 F
5061 - Mobilier, équipements, machines, véhicules	751 742 F	784 675 F	2 521 173 F	2 080 604 F	6 138 194 F
5640- Entreprises publiques		512 842 F			- 512 842 F
Total dépenses	25 327 482 F	26 124 272 F	33 064 659 F	4 882 533 F	89 398 945 F
Non dépassement					18 771 055 F

Le détail des dépenses au titre du tableau ci-dessus sont présentés au chapitre 4 ci-après.

3.2) Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					21 841 116 F
6300 - Subventions Confédération et entreprises fédérales	4 557 546 F	5 228 870 F	—	- 9 786 416 F	—
Total recettes					21 841 116 F

La recommandation de l'ICF (observation n°62/2009) relative aux contributions au financement de mesures autres que techniques versées par la Confédération dans le cadre de la Loi fédérale concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire (LUMin 725.116.2) a été prise en compte. Ainsi, la répartition de cette contribution, réalisée en 2008 et 2009 à raison de 60% en recette d'investissement amortie sur une durée de 90 ans et de 40% en revenus de fonctionnement, a été abandonnée et remplacée, dès 2010, par une attribution à 100% en tant que revenu de fonctionnement. La situation pour les subventions reçues en 2008 et 2009 a été régularisée en 2011.

4) Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend le type d'investissement suivant :

- Équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, etc.).
- Constructions.
- Systèmes informatiques.

4.1) Equipements

<i>Équipements</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					2 280 000 F
Dépenses vhc	751 742 F	784 675 F	2 172 013 F	2 015 936 F	5 724 366 F
Dépenses poly			349 160 F	64 668 F	413 828 F
Total dépenses	751 742 F	784 675 F	2 521 173 F	2 080 604 F	6 138 194 F
Dépassement					3 858 194 F

Ce crédit de programme a permis notamment de renouveler les véhicules et engins nécessaires à l'entretien du réseau routier cantonal comme prévu dans la demande de crédit de 2 280 000 F, selon la procédure mise en place, décrite au chapitre 2.1. Le dépassement de 3 858 194 F résulte notamment de la mise en application accélérée de la décision du Conseil d'Etat d'intensifier le renouvellement des poids lourds de l'Etat ne respectant pas les normes Euro 4 ou 5 dans le cadre de la révision en 2008 du Plan de mesures d'assainissement de l'air 2003-2010 (Plan OPair). L'arrêté du Conseil d'Etat prévoit de renforcer les critères d'achat pour les véhicules neufs et d'occasion dans les domaines énergétiques et environnementaux (ex. normes Euro, étiquette Energie, émissions de CO₂, filtres à particules, puissance mesurée des moteurs) et est complété d'un volet supplémentaire concernant la gestion des véhicules fixant par exemple les paramètres de fin de vie de ceux-ci (recyclage, vente aux enchères, déconstruction), ces mesures générant un surcoût.

Ainsi, de 2008 à 2010, 41 véhicules et/ou engins ont été achetés dont notamment 14 camions ou camionnettes, 6 fourgons ou fourgonnettes, 6 remorques, 5 Ponys, 5 balayeuses ou laveuses, 2 tracteurs, 1 minibus, 1 voiture et 1 Unimog.

D'autre part, 47 véhicules utilisés par la voirie cantonale dans le cadre de la maintenance des routes cantonales ont dû être équipés de manière à être reliés à Polycom (système radio Polycom utilisé par la Confédération et proposé aux cantons pour leurs services de sécurité, pompiers, police, sécurité civile, voirie, etc.). S'agissant d'un équipement de télécommunication spécifique installé sur chacun des véhicules précités, cette dépense d'investissement de 413 828 F a été prise en charge par la part du crédit de programme attribuée aux équipements des véhicules.

4.2) Constructions

<i>Équipements</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					105 890 000 F
Dépenses	24 575 740 F	25 339 596 F	30 543 486 F	2 801 929 F	83 260 750 F
Non dépassement					22 629 250 F

Ce crédit de programme a permis notamment de construire, d'aménager et d'entretenir structurellement les ouvrages routiers propriété de l'Etat de Genève, ainsi que de verser diverses subventions d'investissement à des collectivités publiques et à des organismes internationaux. Les dépenses liées aux prestations de l'Office du génie civil, déclinées sur la base du catalogue des prestations (GPP/Gestion par prestations) sont les suivantes:

4.2.1 Gros entretien des routes nationales :

Un montant de 2 100 000 F avait été prévu pour le paiement du solde des travaux de gros entretien du tronçon d'autoroute situé devant l'aéroport (UPLaNS Aéroport). Toutefois, suite à l'introduction de la RPT au 1^{er} janvier 2008, ce montant a été pris en charge à 100 % par la Confédération, pour elle l'Office fédéral des routes (OFROU).

4.2.2 Construction des routes nationales :

Sont concernés les projets d'intérêt cantonal en lien avec le réseau autoroutier qui impliquent une participation financière cantonale à définir d'entente avec l'OFROU en fonction des spécificités propres à chaque projet. Les travaux prévus lors de la demande de crédit n'ont pas été engagés parce que liés à d'autres projets en cours (Traversée du Lac, Champ du Château) et les études en cours (complément de Jonction de Lancy - Jonction de la Milice) ont été pris en charge par l'OFROU (environ 4,1 millions de francs).

4.2.3 Construction des routes cantonales :

Les montants annoncés lors de la demande de crédit n'ont pas pu être atteints (non dépensé environ 10 millions de francs). En effet, plusieurs aménagements routiers n'ont pas pu être engagés suite à des procédures non abouties, notamment des acquisitions de terrains difficiles à négocier. D'autre

part, en rive gauche, plusieurs projets de pistes cyclables et de giratoires sur les routes de Thonon et d'Hermance ont été reportés suite au démarrage des travaux de la tranchée couverte de Vézenaz.

L'ensemble des travaux d'aménagement et de construction du réseau routier cantonal représente un investissement d'environ 24,3 millions de francs. Les principaux travaux réalisés supérieurs à 0,2 millions de francs, représentant un montant d'environ 15 millions de francs, sont les suivants :

- RC 1 - Route de Thonon/Quai de Cologny/Rampe de Vézenaz - Mise en place d'une glissière de sécurité centrale pour la sécurité des usagers
- RC 5 - Route de Vernier/Chemin de la Croisette/Route de Pré-Bois - Réaménagement de la chaussée, voies bus et pistes cyclables au droit d'Ikea
- RC 8 - Route de Suisse - Etude de la requalification de la traversée de Vézenaz
- RC 22 - Route de Vandoeuvres - Aménagement de modération de la traversée de Vandoeuvres
- RC 22 - Route de Vandoeuvres - Aménagement pour la modération du trafic sur le tronçon chemin de Planta/chemin Fol
- RC 23 - Route de Jussy - carrefour route de Presinge - Construction d'un giratoire
- RC 27/28 - Route de Drize/Route de Troinex - Etude du réaménagement de la chaussée, voie bus, pistes cyclables, trottoirs, entre le chemin de Pinchat et le chemin Vert
- RC 29 - Route du Grand-Lancy - Réaménagement de la chaussée, pistes cyclables, traversée piétons devant le quartier de Belle-Cour
- RC 51 - Route de Compois - Aménagement de plusieurs traversées piétonnes
- RC 61 - Route Antoine-Martin - Aménagement du carrefour avec le chemin de la Place-Verte
- RC 64 - Route de Base - Reconstruction de la chaussée et aménagement des pistes cyclables bilatérales, entre la route de Lully et le chemin des Mattines
- RC 72 - Route de Cartigny - Aménagement de modération de la circulation entre la route de la Croix en Champagne et la rue du Temple
- RC 74 - Route d'Aire-la-Ville - Construction d'un carrefour giratoire au chemin de Châtillon

- RC 41 - Route de l'Etraz - Carrefour avec le chemin du Biolay - Aménagement d'un carrefour giratoire
- RC 70 - Route d'Avully - intersection avec la RC 72 - Route du Nant-des-Crues - Aménagement d'un carrefour giratoire
- RC 61 - Route du Stand-de-Veyrier - tronçon : route de Veyrier/route du Pas-de-l'Echelle - Aménagement d'une piste mixte, piétons cyclistes et d'une piste cyclable
- RC 68 - Route de Sézegnin - tronçon : giratoire de la Maison-Forte - route de la Parraille - Aménagement d'une piste mixte piétons cyclistes
- RC 64 - Route de Lully - tronçon : pont de Lully - route de Base - Aménagement d'une piste mixte piétons cyclistes
- RC 31 - Route du Mandement - tronçon : Montée de la rampe de Dardagny - Assainissement de la rampe de Dardagny
- RC 70 - Route d'Avully - hauteur : chemin de la Vy-de-Brand - Confortation de la route pour la construction d'une paroi berlinoise
- RC 36 - Route de Bois-Chatton - tronçon : route d'Ornex - Aménagement d'un trottoir
- RC 20 - Route d'Hermance - hauteur : n° 247 - Amélioration de l'assainissement de la chaussée

D'autre part, des participations cantonales de 1,1 millions de francs ont été versées aux communes de Plan-les-Ouates, Anières, Meinier et Lancy pour la construction de collecteurs séparatifs communaux et l'évacuation des eaux claires des chaussées cantonales concernées.

De plus, toute une série d'aménagements de modération du trafic, traversées piétons, pistes et bandes cyclables, pour un total d'environ 8,2 millions de francs, ont été mis en place sur l'ensemble du réseau routier cantonal pour améliorer la sécurité des usagers.

4.2.4 Gros entretien des routes cantonales :

Le montant global annoncé dans la demande de crédit a été légèrement dépassé (environ 350 000 F). Ceci en raison notamment de campagnes de reprofilage des revêtements de chaussées plus importantes et nombreuses que prévu. En effet, suite à des hivers plus rigoureux que la moyenne, certains tronçons de chaussées ont subi des dégradations plus rapides et plus marquées que celles normalement attendues, ce qui a nécessité des interventions plus nombreuses et plus onéreuses que celles normalement estimées. Pour ce qui concerne le gros entretien des ouvrages d'art (réfection

structurelle des ouvrages avec, cas échéant, renforcement de ceux-ci), plusieurs projets ont été engagés et menés à terme, comme prévu, alors que d'autres ont dû être reportés en raison de problèmes de coordination avec d'autres entités (Ville de Genève, France) qui n'étaient pas prêtes suite à des difficultés de procédures ou/et de financement de leur part (environ 4 millions de francs). De plus, le montant global estimé pour la demande de crédit a été surévalué alors que plusieurs ouvrages importants ont été entretenus, modifiés ou encore renforcés dans le cadre de la réalisation de la ligne de tram TCMC (environ 4 millions de francs).

L'ensemble des travaux de gros entretien du réseau routier cantonal représente un investissement d'environ 37,0 millions de francs, dont environ, 22,3 millions de francs pour le reprofilage des chaussées, 2,8 millions de francs pour l'amélioration de l'éclairage public et 11,9 millions de francs pour le gros entretien et cas échéant l'aménagement et le renforcement des ouvrages d'art.

Les principaux tronçons routiers entretenus d'un coût supérieur à 0,2 millions de francs sont les suivants :

- RC 4 - Route de Chancy - tronçon : route de Laconnex/route de Cartigny et tronçon : route d'Avully/route de Vallière
- RC 20 - Route d'Hermance - tronçon : rue de l'Aspergière/chemin des Chavannes
- RC 23 - Route de Jussy - tronçon : l'Avenir/route de Compois, tronçon : route de Compois/chemin du Château du Crest, tronçon : chemin du Foron/route de Mon-Idée, tronçon : route de Puplinge/route des Brolliets
- RC 25 - Route du Pas-de-l'Echelle - tronçon : route de l'Uche/Frontière
- RC 26 - Route de Veyrier - tronçon : chemin de Pinchat/route de Vessy et tronçon : route de Vessy/carrefour Antoine-Martin
- RC 28 - Route d'Annecy - tronçon : route de la Chapelle/chemin des Goulettes et tronçon : intersection avec la route de la Chapelle
- RC 31 - Avenue Louis-Rendu - tronçon : route de Meyrin/rue des Vernes
- RC 34a - Route des Fayards - tronçon : Bois de Mâchefer/pont CFF et tronçon : chemin de Mâchefer/chemin Champs-Barbon
- RC 36 - Route de Collex - tronçon : Collex-Bossy
- RC 37 - Route de Sauverny - tronçon : route de l'Etraz/route du Pont de Bossy et tronçon : route du Pont de Bossy/Frontière Vaud-Genève
- RC 40 - Route Saconnex-d'Arve - tronçon : chemin de l'Aberieu/route de Cugny

- RC 43 - Route de Cugny - tronçon : chemin des Maraichets/route de Saconnex-d'Arve
- RC 52 - Route de Monniaz - tronçon : Epaulements route de Bellebouche/Monniaz
- RC 53 - Route de Meinier : tronçon : Vandoeuvres/chemin des Princes
- RC 53 - Route de Gy - tronçon : route de Corsinge/route de Bellebouche
- RC 54 - Route de Choulex - tronçon : route de Mon-Idée/village de Choulex
- RC 55 - Route de Mon-Idée - tronçon : route de Mon-Idée/ n° 53/chemin de Marchepied
- RC 56 - Route de Presinge - tronçon : chemin du Botteret/route de Jussy
- RC 56a - Route de Cara - tronçon : route de Presinge/douane de Cara
- RC 61 - Route Antoine-Martin - tronçon : ruisseau des Marais/route de Veyrier
- RC 61 - Route du Stand-de-Veyrier - tronçon : route de Veyrier/route du Pas-de-l'Echelle
- RC 73 - Route du Moulin de la Ratte - tronçon : chemin des Vorpillaz/rue du Vieux-Four
- RC 74 - Route d'Aire-la-Ville - tronçon : route de Verbois/route du Moulin de la Ratte
- RC 83 - Route des Rupettes - tronçon : route de Chancy/La Vy-Neuve
- RC 85 - Route du Moulin-Roget - tronçon : route de Chancy/rue d'Epeisses

Les principaux ouvrages d'art réfectionnés, d'un coût supérieur à 0,2 million de francs et représentant un montant global d'environ 9,7 millions de francs, sont les suivants :

- Tunnel de Carouge
- Tunnel de Ferney
- Viaduc de la route Douanière
- Viaduc de l'Aérogare
- Viaduc de l'avenue d'Aire
- Passage supérieur de l'Etoile Nord
- Passage inférieur du chemin du Creux-de-Genthod
- Passage inférieur pour piétons de la Seymaz

- Pont du Vallon
- Passage supérieur route de Sous-Moulin
- Passerelle Floraire et mur soutènement

De plus, d'autres interventions du même type mais de moindre importance ont été réalisées sur de nombreux autres ouvrages d'art, pour un coût d'environ 2,2 millions de francs

4.2.5 Réalisation d'infrastructures pour le réseau des transports publics :

Les investissements réalisés sont d'une part les entretiens et renouvellements des infrastructures tramways et trolleybus conformément à l'article 22 du contrat de prestation 2007-2010 passé entre les TPG et l'Etat et, d'autre part, la participation aux modifications des infrastructures conformément au règlement H 1 55.04. Mise à part l'entretien courant on peut retenir sur cette période les travaux de remplacement des voies rue de la Corraterie et à Carouge, ou les mesures d'accélération de la ligne D, et se reporter au rapport de gestion annuel des TPG. L'engagement important en main d'œuvre nécessaire pour l'extension des réseaux TCMC et TCOB n'a pas permis aux TPG de réaliser l'ensemble des travaux de gros entretiens et de renouvellements prévu dans le contrat de prestation 2007-2010. Ceux-ci sont reportés sur l'exercice suivant.

L'ensemble des travaux de gros entretien du réseau de transports publics exploité par les TPG représente un investissement d'environ 12,7 millions de francs. Les travaux d'adaptation de ce même réseau se montent à environ 8,7 millions de francs, dont environ 6,5 millions de francs uniquement pour le tronçon « Graveson ».

5) Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme comprend les subventions d'investissement suivantes :

<i>Bénéficiaires</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
OMS		512 842 F			512 842 F
Ville Genève					
Totaux		512 842 F			512 842 F

5.1) Bénéficiaire OMS

<i>OMS</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					700 000 F
Dépenses		512 842 F			512 842 F
Non dépassement					187 158 F

Cette subvention de 700 000 F consistait en une participation du canton à la construction de la route d'accès au nouveau bâtiment ONUSIDA érigé au lieu dit Les Crêts de Pregny. Ce montant correspondait à la plus-value pour adapter cette route (gabarit et dimensionnement) en vue d'une utilisation ultérieure en tant que route cantonale d'accès au futur quartier des Crêts de Pregny. Finalement un montant de 512 842 F a été versé à l'OMS selon l'accord trouvé.

5.2) Bénéficiaire Ville de Genève

<i>Ville de Genève</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					1 000 000 F
Dépenses					
Non dépassement					1 000 000 F

La subvention de 1 million de francs à la Ville de Genève consistait en une participation de l'Etat au réaménagement du Parc des Chaumettes.

6) Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis technique financier



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PRAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI/OGC).

- Objet :

Projet de loi de bouclage de la loi 10139 ouvrant un crédit de programme de 108 170 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné aux travaux de construction, d'aménagement et d'entretien structurel des ouvrages routiers propriété de l'Etat de Genève ainsi que pour diverses subventions d'investissement à des collectivités publiques et à des organismes internationaux.

- Financement :

Le projet de loi de bouclage présente une économie brute de 18 771 055 F.

Pour un montant total voté de 108 170 000 F, les dépenses brutes effectives à la charge de l'Etat de Genève s'élèvent à 89 398 945 F.

Les subventions (ou recettes), estimées à 21 841 116 F lors du vote de la loi, ont été reçues pour un montant de 0 F.

- Annexes au projet de loi :

Préavis technique financier.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 7.2.2012

Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 7.2.2012

Visa du département des finances :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs définitif.

PL 10942**Projet de loi**

de bouclement de la loi 10140 ouvrant un crédit de programme de 148 076 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné aux équipements et systèmes des technologies de l'information et de la communication

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi n° 10140 du 14 décembre 2007 se décompose de la manière suivante:

• Montant brut voté	148 076 000 F
• Dépenses brutes réelles	145 818 352 F
• non dépensé	2 257 648 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Introduction

Le présent boucllement a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06).

La loi 10140 du 14 décembre 2007 ouvrait un crédit d'investissement pour les exercices 2008 à 2010, destiné au renouvellement des équipements et systèmes des technologies de l'information et de la communication. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	148 076 000 F
– Dépenses brutes	145 818 352 F
– Non dépensé	2 257 648 F

Il était admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur trois ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante.

Au terme des trois années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2010 ont été comptabilisés sur l'exercice suivant (2011).

2) Description générale du crédit de programme

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

L'entrée en vigueur du règlement des investissements a orienté la demande de financement de l'ensemble du renouvellement et des améliorations des TIC existantes vers la présentation d'un crédit de programme, dénommé « Renouvellement et améliorations des TIC 2008-2010 ». Précédemment, cette problématique était contenue dans les comptes de la loi budgétaire annuelle (LBA), principalement sur les comptes 516 et 513.

2.2) Rappel du périmètre

La valeur de remplacement des équipements des technologies de l'information et de la communication (TIC) de l'administration et des écoles est estimée à plus de 200 millions de francs (hors applications). Elle concerne plus d'une centaine de milliers d'objets du domaine de l'informatique et des télécommunications (PC, imprimantes, serveurs, périphériques, baies de stockage, robots de sauvegarde, câblage réseau, fibre optique, téléphones, fax, switchs, routeurs, licences outils...). Cette estimation pourrait être très fortement augmentée, si on rajoutait la valeur des applications (actuellement plus de 700 applications sont en exploitation dans l'administration cantonale).

Le crédit de programme vise au maintien et à la rationalisation de ce socle des technologies de l'information, en évitant l'obsolescence des systèmes et faisant évoluer l'existant par la mise en place de technologies permettant de favoriser l'interopérabilité de manière rationnelle.

La demande de financement de ce crédit de programme tenait compte également de l'augmentation de périmètre pour le socle du CTI dès 2008. Elle était liée :

- au portage¹ d'applications reposant sur des technologies obsolètes ou peu évolutives (Magic, Access, Visual Basic, etc.) ou au portage technique vers des nouvelles plateformes, en favorisant les logiciels libres dans toute la mesure du possible ;
- aux dépenses pour la sécurité des postes administratifs et pédagogiques ;
- au renouvellement des équipements et logiciels d'impression de masse et de mise sous pli, précédemment gérés par le département des finances ;
- à des améliorations d'applications intervenant pour la première fois, telles que le géo-référencement des données du système d'information des infrastructures de télécommunications, les prestations cantonales en cas de maladie pour les chômeurs ou encore le système d'information des droits politiques.

2.3) Atteintes des objectifs

Les objectifs mentionnés dans le PL du crédit de programme 2008-2011 ont été atteints et ont permis de maintenir et faire évoluer la capacité du socle (matériels et logiciels applicatifs) du CTI.

¹ Réécriture transfert, à périmètre égal, d'applications sur une technologie moderne.

Les principaux projets auront été l'industrialisation du logiciel Dialogue, la maintenance évolutive de la CFI, le projet de convergence NBDS (base de données scolaires), le projet ZCM10 (gestion des postes de travail), la migration du serveur applicatif vers Jonas² et la maintenance évolutive de l'AFC. Viennent ensuite les renouvellements de logiciels éditiques ou de licences bureautiques.

Sur ce crédit de programme, les investissements corporels sont concentrés sur les robots et sur tous les matériels liés au stockage et aux sauvegardes, puis aux matériels réseaux et télécoms (RT) et enfin aux postes de travail.

3) Synthèse des investissements entre 2008 et 2010

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme 2008-2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					148 076 000 F
Dépenses	37 718 535 F	40 445 136 F	65 215 384 F	2 439 297 F	145 818 352 F
Non dépensé					2 257 648 F

² JOnAS, qui signifie Java Open Application Server, est un serveur d'application en logiciel libre multiplate-forme, et multi bases de données, permettant de bâtir des services applicatifs métier.

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					148 076 000 F
5062 - Informatique et télécommuni- cation (Corporel)	23 489 496 F	24 410 786 F	34 867 411 F	1 732 435 F	84 499 604 F
5201/5202 - Logiciels, applications, licences, personnel activable (Incorporel)	14 229 040 F	16 034 350 F	30 347 973 F	706 862 F	61 318 748 F
Total dépenses	37 718 535 F	40 445 136 F	65 215 384 F	2 439 297 F	145 818 352 F
Non dépensé					2 257 648 F

3.2) Recettes

Il n'y a pas de recette prévue dans cette loi.

4) Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend le type d'investissement suivant, par durée d'amortissement :

4.1) Systèmes informatiques

	2008	2009	2010	2011	Cumul
Câbles extérieurs (15 ans)	2 822 447 F	976 228 F	3 371 170 F	447 161 F	7 617 006 F
Câbles intérieurs (10 ans)	2 901 507 F	2 597 835 F	4 073 901 F	484 293 F	10 057 536 F
Editique (6 ans)	—	1 336 F	1 037 183 F	125 731 F	1 164 249 F
Equipements actifs RT (5 ans)	3 299 210 F	3 558 311 F	6 358 629 F	284 758 F	13 500 907 F
Equipements spécialisés métiers (5 ans)	808 166 F	4 128 165 F	2 336 150 F	36 298 F	7 308 779 F
Postes de travail (5 ans)	7 189 747 F	4 914 789 F	7 347 351 F	314 284 F	19 766 172 F
Robots, stockage, sauvegarde (8 ans)	1 466 051 F	485 458 F	296 646 F	—	2 248 156 F
Serveurs (5 ans)	5 002 366 F	7 748 665 F	10 046 380 F	39 910 F	22 837 321 F
50620000 - Immobilisations corporelles	23 489 496 F	24 410 786 F	34 867 411 F	1 732 435 F	84 500 127 F
Applications (10 ans)	5 477 783 F	8 180 259 F	8 081 624 F	14 366 F	21 754 031 F
Applications (5 ans)	6 266 632 F	5 461 086 F	15 170 962 F	151 972 F	27 050 652 F
Licences (4 ans)	2 484 625 F	2 393 005 F	7 095 388 F	540 524 F	12 513 542 F
52010000 - Immobilisations incorporelles	14 229 040 F	16 034 350 F	30 347 973 F	706 862 F	61 318 225 F
Crédit de programme 2008-2010	37 718 535 F	40 445 136 F	65 215 384 F	2 439 297 F	145 818 352 F

La ventilation de ce crédit a été la suivante selon les différents secteurs du CTI :

	2008	2009	2010	2011	Cumul
Centre de solutions	212 655 F	2 713 279 F	4 999 396 F	7 274 F	7 932 604 F
Direction générale	988 175 F	932 538 F	1 528 695 F	0	3 449 408 F
Editique	51 910 F	5 651 668 F	2 253 814 F	152 516 F	8 109 908 F
Infrastructures	8 664 422 F	9 726 397 F	15 628 400 F	71 267 F	34 090 486 F
Pôle clients	13 289 972 F	10 606 487 F	17 422 296 F	156 483 F	41 475 238 F
Réseaux & Télécoms	9 186 034 F	7 322 738 F	14 996 032 F	1 217 492 F	32 722 296 F
Services	5 325 368 F	3 492 030 F	8 386 751 F	834 265 F	18 038 414 F
Total	37 718 535 F	40 445 136 F	65 215 384 F	2 439 297 F	145 818 352 F

De manière plus détaillée et par direction ou service, l'utilisation de ce crédit de programme a porté sur :

Pour les directions Pôle clients et Centre de solutions :

- des améliorations d'applications ou le portage techniques d'applications en particulier :
 - le portage, la réécriture des applications de technologies obsolètes (Magic, Access, Visual Basic, etc.) vers de nouvelles technologies;
 - la réécriture des applications liées au dépouillement centralisé;
 - l'amélioration ou l'évolution d'applications importantes pour le bon fonctionnement de différents secteurs de l'Etat tels que l'Administration Fiscale Cantonale, l'Office Cantonal de la Population, le DIP, la Police, etc.;
 - la migration technique du logiciel Cognos³ touchant une trentaine d'applications;
 - la migration technique des serveurs applicatifs vers Jonas touchant toutes les applications principales de l'administration;
 - le géo-référencement des données du SIDIT ("cadastre" des tubes Réseau-Télécoms) ;

³ Business intelligence ou informatique décisionnelle

A noter que cette loi prévoyait également l'activation des salaires liés à ces actions pour environ 4 millions.

- le renouvellement de plateformes et d'outils spécifiques soit
 - le développement et l'évolution de composants existants dans des nouvelles technologies (briques applicatives).
- le renouvellement de licences
 - pour des logiciels spécifiques aux métiers des départements;
 - pour des logiciels de tests du service d'intégration.

Pour la sécurité :

- les éléments de sécurité réseau (logiciels firewall, filtrage, etc.);
- l'architecture de gestion des identités GINA (contrôle des accès);
- les licences logiciels de sécurité (serveurs, messageries, postes, etc.).

Pour la direction Infrastructures :

- le renouvellement équipements de production soit :
 - les serveurs bureautiques, de données, de messagerie, du réseau, d'entreprise (mainframe) et/ou de leurs composants;
 - les baies de stockage, robots;
 - les lecteurs, cartouches, etc. pour les robots;
 - la virtualisation Centricstore (sauvegardes).
- le renouvellement de licences dont
 - celles pour les serveurs d'entreprises;
 - celles pour les serveurs de données.

Pour le service RT :

- le renouvellement des éléments actifs du réseau (switch, routeur, etc.);
- le renouvellement des infrastructures réseau (tubes, génie civil, etc.);
- la fibre optique (équipement, tirage, épissure, etc.);
- le câblage et les prises, etc.;
- l'aménagement des locaux techniques RT (onduleurs, armoires, etc.);
- le renouvellement de la téléphonie fixe et mobile (études, centraux, matériels, licences.).

Pour la direction Services :

- le renouvellement d'équipements informatiques soit
 - les postes de travail administratifs et pédagogiques fixes et mobiles;
 - les imprimantes administratives et pédagogiques;
 - les équipements métiers spécifiques (plotters, scanners, écrans, appareils contraventions, cybercriminalité, etc.).
- le renouvellement de licences en particulier
 - les licences bureautiques (administratif et pédagogique);
 - les licences des outils de pilotage des systèmes (les logiciels Patrol, Omnivision, Qualiparc, etc.).

Pour le service Editique :

- le renouvellement d'équipements informatiques :
 - les imprimantes de masse, les machines de mise sous pli).
- et le renouvellement licences de :
 - logiciels pour mise sous pli (traçabilité) et des logiciels applicatifs d'impression.

5) Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme ne comprend pas de subventions d'investissements accordées à des tiers.

6) Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis technique financier



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département des constructions et des technologies de l'information (DCTI/CTI).

- Objet :

Projet de loi de bouclage de la loi 10140 ouvrant un crédit de programme de 148 076 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné aux équipements et systèmes des technologies de l'information et de la communication.

- Financement :

Le projet de loi de bouclage présente une économie brute de 2 257 648 F.

Pour un montant total voté de 148 076 000 F, les dépenses brutes effectives à la charge de l'Etat de Genève s'élèvent à 145 818 352 F.

Aucunes subventions ou recettes diverses n'ont été perçues.

- Annexes au projet de loi :

Préavis technique financier.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 7.2.2012

Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 7.2.2012

Visa du département des finances :

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs définitif.

PL 10943**Projet de loi**

de bouclement de la loi 10141 ouvrant un crédit de programme de 133 130 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés des Hôpitaux universitaires de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi No 10141 du 14 décembre 2007 se décompose de la manière suivante :

Montant voté	133 130 000 F
Dépenses brutes réelles	132 872 452 F
Non dépensé	257 548 F

Art. 2 Subventions d'investissement attendues et accordées

¹ Aucune subvention n'était attendue dans le crédit de programme.

² La subvention accordée prévue dans la loi 10141 pour un montant de 133 130 000 F, est de 132 872 452 F, soit inférieure au montant voté de 257 547 F.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Introduction

Le présent bouclement a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06)

La loi avait pour but le financement du renouvellement des biens mobiliers, médico-techniques, de logistiques et d'informatique ainsi que la maintenance du parc immobilier durant les années 2008 à 2010.

Il était admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur trois ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers étaient déterminants. Par conséquent, il n'était pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Au terme des trois années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2010 ont été comptabilisés sur l'exercice suivant (2011).

La loi 10141 du 14 décembre 2007 ouvrait un crédit programme de 133 130 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destinés à divers investissements liés des Hôpitaux Universitaires de Genève.

Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	133 130 000 F
– Dépenses brutes	132 872 452 F
– Non dépassement	257 548 F

2. Description générale du crédit de programme

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Ce projet de loi mettait à disposition des Hôpitaux Universitaires de Genève, les moyens financiers pour assurer le renouvellement des biens mobiliers, médico-techniques, de logistique et d'informatique ainsi que la maintenance du parc immobilier durant les années 2008 à 2010.

3. Synthèse des investissements entre 2008 et 2010

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme 2008-2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					133 130 000 F
Dépenses	9 654 906 F	28 371 895 F	74 102 754 F	20 742 896 F	132 872 452 F
Non dépassement					257 548 F

Les principales dépenses effectuées sur le crédit de programme 2008-2010 sont :

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					133 130 000 F
5641 - Subvention entreprises d'Etat	9 654 906 F	28 371 895 F	74 102 754 F	20 742 896 F	132 872 452 F
Total dépenses	9 654 906 F	28 371 895 F	74 102 754 F	20 742 896 F	132 872 452 F
Dépassement (ou non)					257 547 F

Les explications sont données au point 4 ci-après.

3.2) Recettes

Aucune recette n'était prévue dans ce crédit de programme.

4. Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme comprend les subventions d'investissement suivantes :

<i>Bénéficiaires</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
HUG	9 654 906 F	28 371 895 F	74 102 754 F	20 742 896 F	132 872 452 F
Totals	9 654 906 F	28 371 895 F	74 102 754 F	20 742 896 F	132 872 452 F

4.1) Bénéficiaire HUG

<i>HUG</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					133 130 000 F
Dépenses	9 654 906 F	28 371 895 F	74 102 754 F	20 742 896 F	132 872 452 F
Dépassement (ou non)					- 257 547 86

Ce crédit de programme a permis de financer les réalisations suivantes :

4.1.1 Les équipements médico-techniques et de logistique

Conformément au descriptif du projet de loi, ce crédit de programme a permis de procéder au renouvellement d'un grand nombre d'équipements médico-techniques principalement dans les secteurs de l'anesthésie et de la réanimation, des blocs opératoires et de l'imagerie.

- Toutes les tables d'opération et les postes d'anesthésie (ventilateurs et moniteurs) des blocs opératoires centraux ont été renouvelés, ainsi que les microscopes opératoires et les appareils d'électrochirurgie.

- Dans le domaine de la suppléance fonctionnelle, les ventilateurs de soins intensifs, les moniteurs de surveillance des paramètres physiologiques, les appareils de dialyse, les ballons de contre-pulsions ont été également remplacés.

- Dans le secteur de l'imagerie, il a été procédé au renouvellement des scanners, de deux salles d'angiographie et à la rationalisation des installations de radiologie conventionnelle par l'introduction de nouvelles technologies qui a conduit à la diminution du nombre d'installations et à l'amélioration de la prise en charge des patients.

- Dans le domaine de l'exploration fonctionnelle, il a été procédé au remplacement de plusieurs dispositifs de vidéo endoscopie, d'appareils d'échographie spécialisés, d'analyseurs de gaz du sang, d'analyseurs spécialisés de laboratoire et d'équipements d'imagerie fonctionnelle en médecine nucléaire.

- En radiothérapie, le simulateur de traitement et les systèmes de planification des traitements ont été remplacés. Les accélérateurs de particules ont bénéficié de mise à niveau technologique.

- Dans le secteur de l'exploitation et de la logistique, ont été remplacés plusieurs tunnels de lavage, des stérilisateurs, des équipements audiovisuels, des équipements de la centrale de traitement du linge et des véhicules de transports patients.

Le montant global consacré à ces renouvellements d'équipements médico-techniques et logistiques est de 51 633 368 F qui représentent annuellement le 6 % de la valeur du parc des équipements.

4.1.2 Les équipements informatiques

Ce crédit programme a permis le renouvellement et la consolidation de l'infrastructure existante ainsi que l'évolution des logiciels et progiciels. Les principaux investissements réalisés se décomposent de la manière suivante :

Pour le socle technique de base

Le renouvellement des 3/5^e du parc des postes informatiques a été effectué ce qui a permis la migration sur « Office 2007 » et le transfert de la messagerie sur Outlook. La mise en place des nouvelles fonctionnalités d'Internet Explorer pour le dossier patient.

Pour le socle technique

L'effort a porté sur la consolidation des serveurs afin de garantir une haute disponibilité des applications administratives et cliniques. La rénovation du réseau s'est poursuivie en mettant l'accent sur le développement de l'ensemble des sites du réseau sans fil WIFI. Les investissements d'infrastructure, les serveurs ont permis la consolidation du système d'archivage (PACS). La généralisation d'utilisation de la carte à puce a également été introduire afin d'améliorer de façon importante la sécurité aux accès des applications.

Pour le socle applicatif de base

La migration sur des serveurs SUN, la virtualisation des serveurs Windows et Linux ont permis la sécurisation des systèmes informatiques. L'augmentation du volume des données, par le biais du scannage des documents, de l'imagerie médicale et de la vidéo, a nécessité un upgrade majeur des baies de stockage. L'intégration de postes MAC sur le réseau, le renouvellement du système de gestion des contenus et la mise en place des nouvelles imprimantes du centre d'édition ont été effectués.

Pour les applicatifs de gestion

En dehors de la mise à jour des indispensables évolutions des outils de gestion, ont été mises en place de nouvelles fonctionnalités pour la gestion du recouvrement, de la facturation électronique, la gestion des transports, la

gestion de la formation et compétences ainsi qu'un outil de gestion du processus de suivi du courrier et des réclamations.

La réalisation d'un Cockpit institutionnel sur QlikView a permis la mise en place et la diffusion sur Intranet des tableaux de bord institutionnels.

Pour le système d'information clinique

Le dossier informatisé des patients est le cœur du système d'information clinique. L'intégration des données médicales en provenance des applications médico-techniques est en constante progression. Les applications de gestion informatisée des blocs opératoires, de la codification des séjours et de la prescription médicale ont été introduites.

La mise en œuvre de la diffusion électronique des images de la radiologie a permis de quasiment supprimer l'impression de film.

Pour les applicatifs médico-techniques

Le renouvellement de la cardiologie interventionnelle, l'informatisation des laboratoires de génétique, des stations d'interprétation a été réalisé dans ce cadre.

Le montant total des dépenses d'investissement pour les équipements informatiques s'est élevé à 22 615 695 F soit par an environ 10 % du parc.

4.1.3 Les bâtiments

Une analyse détaillée effectuée en 2006, selon la méthodologie EpiqR, a permis d'estimer l'état physique et fonctionnel des bâtiments et des infrastructures afin de déterminer les priorités de remise en état demandées dans le cadre de la loi.

Les travaux de rénovation ont porté sur :

- a) les surfaces dédiées aux soins, en privilégiant les aspects sécurité et confort des patients, ainsi que le respect des normes d'hygiène hospitalière;
- b) les installations courant fort et courant faible, plus particulièrement les installations de distribution d'électricité et d'éclairage, et le système d'appel du personnel soignant;
- c) les installations destinées à garantir la ventilation et les températures adéquates des locaux, pour le confort des patients et la sécurité des équipements sensibles;
- d) les installations de distribution de l'eau chaude sanitaire et de l'eau froide, ainsi que la production et la distribution des gaz médicaux;

e) les installations de gestion technique des bâtiments (GTB), équipements de réfrigération (chambres froides) ou production de chaleur, ainsi que certains ascenseurs âgés de 40 ans;

f) la réfection des façades (traitement de la carbonatation), la rénovation des toitures afin de garantir l'étanchéité, particulièrement sur les bâtiments de Bellerive, de l'Hôpital des Trois-Chêne et de la Clinique de psychiatrie;

g) l'évolution des installations de téléphonie, avec l'implémentation de la technologie IP intégrée aux équipements du réseau informatique, le déploiement d'un système de téléphones mobiles, type GSM, en lieu et place de la recherche de personne et d'une partie des téléphones fixes, et la mise en place d'un système de notification des alarmes techniques et vitales auprès des collaborateurs.

Le montant dépensé sur la période pour l'ensemble de ces rénovations est de 58 623 389 F, dont 10 394 357 F pour le projet relatif aux installations de téléphonie, et 48 229 032 F pour les rénovations de bâtiments et d'installations techniques. En moyenne annuelle l'effort de maintenance sur les bâtiments, hors téléphonie, représente par an 0.87% de la valeur du patrimoine immobilier.

Les montants dépensés pour chaque domaine se décomposent de la manière suivante :

Dépenses	Les équipements médico-techniques et de logistique	51 633 368	F
	Les équipements informatiques	22 615 695	F
	Les bâtiments	58 623 389	F
	TOTAL DEPENSES	132 872 452	F
	Montant voté	133 130 000	F

5. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis technique financier



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

♦ Projet de loi présenté par le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES/HUG).

♦ Objet :

Projet de loi de bouclage de la loi 10141 ouvrant un crédit de programme de 133 130 000 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés des Hôpitaux universitaires de Genève.

♦ Financement :

Le projet de loi de bouclage présente une économie brute de 257 548 F.

Pour un montant total voté de 133 130 000 F, les dépenses brutes effectives à la charge de l'Etat de Genève s'élèvent à 132 872 452 F.

Aucunes subventions ou recettes diverses n'ont été perçues.

♦ Annexes au projet de loi :

Préavis technique financier.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 6 février 2012

Signature du responsable financier :


Dominique RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

2. Approbation / Avis de la Direction Générale des Investissements (DGI/DCTI)

Genève, le : 7.2.2012

Signature du responsable financier :



3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 7.2.2012

Visa du département des finances :



N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs définitif.

PL 10944**Projet de loi**

de bouclement de la loi 10142 ouvrant un crédit de programme de 55 087 200 F pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés de l'Université de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi n° 10142 du 14 décembre 2007 se décompose de la manière suivante:

• Montant brut voté	55 087 200 F
• Dépenses brutes réelles	54 814 939 F
• Non dépensé	272 261 F

Art. 2 Subvention fédérale

Les subventions fédérales prévues dans la loi n° 10142, estimées à 6 000 000 F, sont de 2 913 217 F, soit inférieures au montant voté de 3 086 783 F.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Introduction

Le présent boucllement a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06)

La loi avait pour but le remplacement et/ou le renouvellement d'immobilisations qui figuraient au bilan de l'Université de Genève.

Il était admis que le présent crédit de programme contienne une part limitée à un tiers du total des dépenses pour de nouvelles acquisitions de biens de moindre valeur (immobilisations groupées) ou pour des extensions limitées d'actifs existants.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur trois ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante.

Au terme des trois années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2010 ont été comptabilisés sur l'exercice suivant (2011).

La loi 10142 du 14 décembre 2007 ouvrait un crédit d'investissement de 55 087 200 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés de l'Université de Genève.

. Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	55 087 200 F
– Dépenses brutes	54 814 939 F
– Non dépensé	272 261 F

2) Description générale du crédit de programme

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Les objectifs de la loi étaient de

- Participer au maintien du parc des équipements de l'Université dans un état performant et actualisé en fonction de l'évolution technique.

- Adapter les locaux de l'Université aux exigences de ses activités.

2.2) Rappel du périmètre

Les équipements de l'université dont la valeur est portée à son bilan concernent les biens corporels, à l'exclusion des bâtiments, et incorporels utilisés couramment dans sa mission d'enseignement, de recherche et de service à la cité.

2.3) Atteintes des objectifs

Ces objectifs ont été entièrement atteints ; l'université peut se targuer d'être en possession d'outils performants contribuant à la placer en situation compétitive.

3) Synthèse des investissements entre 2008 et 2010

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme 2008-2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					55 087 200 F
Dépenses	15 236 000 F	11 731 344 F	26 374 819 F	1 472 776 F	54 814 939 F
Non dépassement					272 261 F

Recettes attendues					6 000 000 F
Recettes	—	99 488 F	2 184 726 F	629 003 F	2 913 217 F
Non dépassement					3 086 783 F

La grande différence entre les recettes estimées et recettes obtenue réside dans le fait que la règle de calcul de la subvention fédérale du secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) été modifiée début 2008 avec effet immédiat. La modification résidant dans le fait que tous les biens acquis en remplacement ne sont désormais plus pris en compte dans le calcul de la subvention.

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					55 087 200 F
<i>5641 – subventions /entreprises publiques</i>	15 236 000 F	11 731 344 F	26 374 819 F	1 472 776 F	54 814 939 F
Total dépenses	15 236 000 F	11 731 344 F	26 374 819 F	1 472 776 F	54 814 939 F
Non dépassement					272 261 F

3.2) Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Recettes attendues					6 000 000 F
<i>6300 – Subventions / Confédération</i>	—	99 488 F	2 184 726 F	629 003 F	2 913 217 F
Total recettes	—	99 488 F	2 184 726 F	629 003 F	2 913 217 F
Non dépassement					3 086 783 F

4. Subventions d'investissements accordées à des tiers

Le présent crédit de programme comprend les subventions d'investissement suivantes :

<i>Bénéficiaires</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
UNI	15 236 000 F	11 731 344 F	26 374 819 F	1 472 776 F	54 814 939 F
Total	15 236 000 F	11 731 344 F	26 374 819 F	1 472 776 F	54 814 939 F

4.1) Bénéficiaire : UNI

<i>UNI</i>	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					55 087 200 F
Dépenses	15 236 000 F	11 731 344 F	26 374 819 F	1 472 776 F	54 814 939 F
Non Dépassement					272 261 F

Le présent crédit de programme comprend le type d'investissement suivant :

- Équipements (mobilier, matériels audio-visuels, véhicules, matériel scientifique, machines et outillage)
- Systèmes informatiques

Ce crédit de programme a permis notamment de renouveler et maintenir à un niveau de performance actualisé les installations et équipements de l'Université. La répartition des dépenses s'est faite ainsi :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Compte 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Machine et gros outillage	221 429 F	365 283 F	882 788 F	—	1 469 500 F
Appareils scientifiques	5 472 594 F	5 732 969 F	13 728 743 F	749 868 F	25 684 174 F
Mobilier	1 656 858 F	2 363 584 F	3 376 352 F	203 917 F	7 600 712 F
Véhicule	40 912 F	40 261 F	48 102 F	—	129 275 F
Matériel de bureau	162 682 F	148 721 F	70 076 F	—	381 479 F
Logiciels	397 997 F	123 063 F	666 158 F	199 545 F	1 386 763 F
Aménagements	1 634 237 F	—	380 688 F	140 000 F	2 154 926 F
Matériel audio-visuel	452 944 F	442 934 F	915 934 F	13 647 F	1 825 458 F
Matériel informatique	5 196 347 F	2 503 740 F	5 787 958 F	158 622 F	13 646 666 F
Biens de moindres valeurs	—	10 789 F	518 021 F	7 177 F	535 986 F
Total des dépenses	15 236 000 F	11 731 343 F	26 374 819 F	1 472 776 F	54 814 939 F

Il a servi notamment à :

- Financer entièrement pour un montant total de 973 201 F le réaménagement de ses sites d'hébergement d'animaux de la faculté de médecine. Confronté d'une part à un problème de manque de place pour répondre aux nombreuses demandes d'hébergement de souris et d'autre part au maintien de statuts sanitaires conformes aux exigences de la recherche biomédicale, il a été nécessaire de renouveler les équipements et réaménager les sites.
- Participer à l'amélioration des équipements du service de Bio-imagerie de la faculté de médecine pour un montant total de 566 366 F. Ces équipements comportant entre autres un microscope et un scanner remplaceront des équipements ayant largement dépassé leur durée de vie.

- Financer entièrement pour un montant de 1 060 873 F à l'installation de toute l'infrastructure nécessaire à la création de l'institut de formation des enseignants (IUE). Confronté aux exigences de reconnaissance des diplômes nationaux et européens, et à la nécessité d'adapter la formation des enseignants à la déclaration de Bologne, le DIP a décidé que cette formation serait assurée par l'Université.
- Participer à l'acquisition d'un microscope confocal pour un montant total de 500 000 F pour le département de biochimie de la Faculté des Sciences. Ce nouvel appareil en remplacement d'équipement vétuste a permis de se doter d'un moyen adapté aux nouvelles directions de recherches dans le domaine de la biochimie.
- Participer au renouvellement et à la modernisation de ses équipements pour la cristallographie aux rayons-X. les équipements précédents composés notamment de diffractomètres étaient devenus obsolètes ou non performants face au niveau de la recherche dans ce domaine.
- Participer à l'acquisition d'un microscope à haute résolution pour le département de physique de la matière condensée pour un montant total de 561 780 F. Ce nouvel équipement était nécessaire pour maintenir le niveau d'excellence reconnu internationalement de l'université.
- Participer pour un montant total de 560 709 F au renouvellement de l'équipement optique de la section des sciences de la terre de la faculté des sciences et l'introduction d'un nouveau dispositif didactique. Ces installations permettent une observation en lumière transmise et réfléchie pour la détermination des minéraux et roches dans une lame mince. Certains des équipements renouvelés avaient 40 ans.
- Contribuer au maintien de son parc informatique et au développement de son réseau wifi pour un montant de 953 746 F.
- Actualiser son parc informatique tant dans les domaines de la recherche de l'enseignement et l'administration. Chaque année environ 1200 ordinateurs et serveurs sont remplacés. Les capacités mémoires sont constamment augmentées.

5) Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis technique financier



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- ♦ Projet de loi présenté par le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP/UNI).

- ♦ Objet :

Projet de loi de bouclierement de la loi 10142 ouvrant un crédit de programme de 55'087'200 F. pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés de l'Université de Genève.

- ♦ Financement :

Le projet de loi de bouclierement présente une économie brute de 272'261 F.

Pour un montant total voté de 55'087'200 F, les dépenses brutes effectives à la charge de l'Etat de Genève s'élèvent à 54'814'939 F.

Les subventions (ou recettes), estimées à 6 000 000 F lors du vote de la loi, ont été reçues pour un montant de 2 913 217 F.

- ♦ Annexes au projet de loi :

Préavis technique financier.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 6.02.2012

Signature du responsable financier :

2. Approbation / Avis de la Direction Générale des Investissements (DGI/DCIT)

Genève, le : 7.2.2012

Signature du responsable financier :

3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 07.02.2012

Visa du département des finances :

De manière générale, le visa du DF rendu dans le cadre du présent d'un projet de loi de bouclierement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de vérifier ces dépenses et d'en diminuer la responsabilité.

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs définitif.

PL 10945**Projet de loi**

de bouclement de la loi 10143 ouvrant un crédit de programme de 5 610 500 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés de la Fondation pour les terrains industriels de Genève

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Bouclement

Le bouclement de la loi No 10143 du 14 décembre 2007 se décompose de la manière suivante :

Montant brut voté	5 610 500 F
Dépenses brutes réelles	3 209 556 F
Non dépensé	2 400 944 F

Art. 2 Taxes d'équipement attendues

Les subventions d'investissement attendues dans la loi n°10143, estimées à 1 134 164 F, sont de 3 806 177 F, soit supérieures au montant voté de 2 672 013 F.

Art.3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les Députés,

1. Introduction

Le présent boucllement a été établi conformément aux dispositions du règlement sur les investissements (D 1 05.06)

La loi avait pour but le financement de travaux de transformation, de finition et d'aménagement pour la mise en valeur des zones de développement industriel et artisanal.

Le montant cumulé des dépenses prévues sur trois ans était déterminant, alors que la répartition en enveloppes et en tranches annuelles n'était pas contraignante.

Les montants des subventions d'investissement accordées à des tiers étaient déterminants. Par conséquent, il n'était pas autorisé de modifier leur affectation entre bénéficiaires.

Au terme des trois années couvertes par le présent crédit de programme, seuls les engagements en cours qui ont été formalisés par des commandes fermes passées jusqu'en décembre 2010 ont été comptabilisés sur l'exercice suivant (2011).

La loi La loi 10143 du 14 décembre 2007 ouvrait un crédit de programme de 5 610 500 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés de la Fondation pour les terrains industriels de Genève.

Le crédit a été utilisé comme suit :

– Montant voté	5 610 500 F
– Dépenses brutes	3 209 556 F
– Non dépassement	2 400 944 F

2. Description générale du crédit de programme

2.1) Rappel du but et objectifs de la loi

Ce crédit a été utilisé pour le financement :

a) d'études activables, soit des études qui aboutissent à des réalisations concrètes. Les frais de géomètre pour le remaniement parcellaire ainsi que ceux inhérents aux mutations sont inclus dans cette catégorie;

b) de travaux de génie-civil, soit l'ensemble de travaux à réaliser pour terminer les aménagements dont le gros-œuvre est déjà achevé ainsi que la réalisation de canalisations, de carrefours, d'écrans de verdure et de dessertes pour l'aménagement de zones conformément au plan directeur.

La répartition entre ces deux catégories est la suivante :

Catégories d'immobilisation	Montants voté	Montants réalisé
Génie civil	3 650 500 F	2 510 482 F
Etudes suivies de réalisations	1 960 000 F	699 074 F
Total	5 610 500 F	3 209 556 F

3. Synthèse des investissements entre 2008 et 2010

Les investissements liés effectués dans le cadre du crédit de programme 2008-2010 se présentent comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	Cumul
Crédit voté					5 610 500 F
Dépenses	1 979 430 F	222 994 F	1 007 132 F	—	3 209 556 F
Non dépasement					2 400 944 F

Recettes attendues					1 134 164 F
Recettes	1 287 743 F	1 378 320 F	1 140 113 F	—	3 806 177 F
Dépassement					2 672 013 F

3.1) Dépenses

La répartition des dépenses par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					5 610 500 F
5010 -Routes et voies de communication	1 979 430 F	222 994 F	1 007 132 F	—	3 209 556 F
Total dépenses	1 979 430 F	222 994 F	1 007 132 F	—	3 209 556 F
Non dépassement					2 400 943 F

3.2) Recettes

La répartition des recettes par nature à 4 positions se présente comme suit :

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					1 134 164 F
6351 - Subventions entreprises privées cercle de consolidation	1 287 743 F	1 378 320 F	1 140 113 F	—	3 806 177 F
Total recettes	1 287 743 F	1 378 320 F	1 140 113 F	—	3 806 177 F
Dépassement					2 672 013 F

Dans le cadre de son activité, la FTI procède à la facturation de taxes d'équipement (TE) échelonnées. Ces recettes, qui ne sont pas directement liées aux investissements précités, se sont élevées à 3 806 177 F (en augmentation de 2 672 013 F par rapport au montant prévu dans la loi).

4. Répartition du crédit de programme par type d'investissement

Le présent crédit de programme comprend le type d'investissement suivant :

- Études suivies de réalisations et travaux de génie civil

4.1) Études suivies de réalisations et travaux de génie civil

	Crédit de Programme 2008 – 2010				Cumul
	Comptes 2008	Comptes 2009	Comptes 2010	Comptes 2011	
Crédit voté					5 610 500 F
Dépenses	1 979 430 F	222 994 F	1 007 132 F	—	3 209 556 F
Non dépassement					2 400 943 F

Les travaux de génie civil suivants ont été réalisés :

- réalisation d'un tronçon d'une longueur de 100 mètres de la desserte industrielle sise au chemin Grenet à Vernier;
- réalisation d'une canalisation d'un diamètre de 1,4 mètre, longue de 550 mètres, reliant la station d'épuration du Bois-de-Bay à la zone de développement industriel et artisanal adjacente;
- finition des équipements de la zone de développement industriel et artisanal de Meyrin-Satigny, à savoir de divers trottoirs et de la rue De-Turretin à Meyrin.

En ce qui concerne les études suivies de réalisations, elles comprennent :

- les honoraires préliminaires à la réalisation des travaux de génie civil précités;
- les études menées pour l'élaboration de plans et règlements directeurs afin d'aménager de nouvelles zones de développement industriel et artisanal;
- les études diverses menées dans le but d'améliorer les conditions d'utilisation des zones industrielles.

Enfin, dans le cadre de son activité, la FTI procède à la facturation de taxes d'équipement (TE) échelonnées. Ces recettes, qui ne sont pas directement liées aux investissements précités, se sont élevées à 3 806 177 F (en augmentation de 2 672 013 F par rapport au montant prévu dans la loi).

5. Subventions d'investissement accordées à des tiers

Le présent crédit de programme ne comprend pas de subvention d'investissement accordée à des tiers.

6. Conclusion

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

Préavis technique financier



RÉPUBLIQUE ET
CANTON DE GENÈVE

PREAVIS TECHNIQUE FINANCIER

Ce préavis technique ne préjuge en rien des décisions qui seront prises en matière de politique budgétaire.

1. Attestation de contrôle par le département présentant le projet de loi

- Projet de loi présenté par le département des affaires régionales, de l'économie et de la santé (DARES/FTI).

- Objet :

Projet de loi de bouclement de la loi 10143 ouvrant un crédit de programme de 5 610 500 F, pour les exercices 2008 à 2010, destiné à divers investissements liés de la Fondation pour les terrains industriels de Genève.

- Financement :

Le projet de loi de bouclement présente une économie brute de 2 400 944 F.

Pour un montant total voté de 5 610 500 F, les dépenses brutes effectives à la charge de l'Etat de Genève s'élèvent à 3 209 556 F.

Les taxes d'équipement, estimées à 1 134 164 F lors du vote de la loi, ont été reçues pour un montant de 2 672 043 F. 3 806 177 F.

- Annexes au projet de loi :

Préavis technique financier.

Le département atteste que le présent projet de loi est conforme à la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat (LGAF), à la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), au manuel de comptabilité publique édité par la conférence des directeurs cantonaux des finances (NMC) pour les charges et les revenus de fonctionnement, au manuel de comptabilité publique MCH2 pour les dépenses et les recettes d'investissement, et aux procédures internes adoptées par le Conseil d'Etat.

Genève, le : 6 février 2012

Signature du responsable financier :


Dominique RITTER
DIRECTEUR DU SERVICE FINANCIER

2. Approbation / Avis de la Direction Générale des Investissements (DGI/DCIT)

Genève, le : 7.2.2012

Signature du responsable financier :



3. Approbation / Avis du département des finances

Genève, le : 07.02.2012

Visa du département des finances :

B. Wittenbach.
De manière générale le visa du DF rendu dans le cadre du présent d'un projet de loi de bouclement ne peut être considéré comme un contrôle a posteriori des dépenses d'investissement réalisées. En ce sens, il appartient aux départements compétents de vérifier les dépenses et d'en assumer la responsabilité.

N.B. : Le présent préavis technique est basé sur le PL et son exposé des motifs définitif.